



**HAL**  
open science

## Du legs gréco-latin à la fable française : l'acclimatation vernaculaire de Conti par Montlyard et Baudoin

Rachel Darmon

► **To cite this version:**

Rachel Darmon. Du legs gréco-latin à la fable française : l'acclimatation vernaculaire de Conti par Montlyard et Baudoin. La Mythologie de Natale Conti éditée par Jean Baudoin, Livre I (1627), pp.203-244, 2020, 978-2-37496-101-9. hal-02948218

**HAL Id: hal-02948218**

**<https://hal.science/hal-02948218>**

Submitted on 26 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



La Mythologie de Natale Conti  
éditée par Jean Baudoin Livre I (1627)

sous la direction de Céline Bohnert et Rachel Darmon

Héritages  
Critiques  
Volume 11

l'épure  
ÉDITIONS ET PRESSES UNIVERSITAIRES DE NIJMEGHE

Document extrait de *La Mythologie de Natale Conti éditée par Jean Baudoin Livre I (1627)*, publié sous la direction de Céline Bohnert et Rachel Darmon dans la collection HÉRITAGES CRITIQUES (n° 11).

Ouvrage publié avec le soutien financier du Centre de Recherche Interdisciplinaire sur les Modèles Esthétiques et Littéraires (CRIMEL – EA 3311), Université de Reims Champagne-Ardenne et de l'Institut de Recherche sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières (IRCL – UMR 5186), Université Paul-Valéry Montpellier 3.

Illustration de couverture : Détail du frontispice de l'édition de 1627 de la *Mythobologie* de Natale Conti éditée par Jean Baudoin (DR - Bibliothèque municipale de Dijon).

ÉPURE – Éditions et presses universitaires de Reims  
Bibliothèque Robert de Sorbon  
Avenue François-Mauriac  
CS40019  
51726 Reims Cedex  
[www.univ-reims.fr/epure](http://www.univ-reims.fr/epure)

ISBN 978-2-37496-109-1  
ISSN 2257-4719

Diffusion FMSH – 18-20, rue Robert Schuman  
94 220 Charenton-le-Pont  
[www.lcdpu.fr/collections/heritagescritiques](http://www.lcdpu.fr/collections/heritagescritiques)

Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence *Creative Commons* attribution / pas d'utilisation commerciale / pas de modification 4.0 international.



## Du legs gréco-latin à la fable française : l'acclimatation vernaculaire de Conti par Montlyard et Baudoin

La *Mythologie* de Natale Conti, si souvent évoquée en raison de son influence sur la littérature européenne, ne correspond pas à un seul texte, mais à une pluralité de versions, relayées par divers scripteurs, traducteurs, adaptateurs. La référence à cette œuvre et à cet auteur comme s'il s'agissait d'un texte stable et unique, quelles que soient sa langue et l'époque de son édition, fausse encore trop souvent la perspective pour les chercheurs : les poètes et artistes européens, s'ils sont très nombreux à avoir puisé dans la *Mythologie*, n'ont pas lu les mêmes phrases, pas vu les mêmes images, ni accédé aux mêmes interprétations selon qu'ils ont consulté l'édition originale ou l'une des très nombreuses éditions postérieures, selon qu'ils ont pris connaissance du texte en latin ou dans l'une des versions de la traduction française, qui infléchit de manière décisive le propos initial de Natale Conti. Il nous est donc apparu nécessaire de démêler, parmi les dizaines d'éditions du texte latin puis français qui ont très rapidement été publiées en Europe, les étapes de ces modifications successives et les enjeux qui y étaient liés. À cette fin, nous avons comparé huit éditions en langue latine<sup>1</sup> parues entre la première publication en 1567 et 1600, date de la première traduction française, puis les éditions en langue française<sup>2</sup>, depuis la première traduction jusqu'à l'édition proposée par Baudoin, l'un des premiers membres de l'Académie française, en 1627. Cette comparaison nous a permis de retracer l'histoire de l'évolution du texte du latin au

- 
1. Les huit éditions (ou émissions) en langue latine que nous avons consultées de manière systématique sont l'édition originale, Venise, marque de la fontaine, 1567 ; Venise, marque de la fontaine, 1568 ; Francfort, André Wechel, 1581 ; Venise, marque de la fontaine, 1581 ; Paris, Sittart, 1583 ; Francfort, héritiers d'André Wechel, 1584 ; Francfort, héritiers Wechel, Claude Marni et Jean Aubri, 1588 ; Tournon, Guillaume Linocier, 1596.
  2. Le privilège accordé à Paul Frelon pour la traduction française par Montlyard de la *Mythologie* est daté du 28 juin 1597. L'épître dédicatoire de Montlyard est datée du 25 novembre 1599. Les éditions successives du texte français de Montlyard sont : Lyon, Paul Frelon, 1600, 1604, 1607 ; Rouen, J. Osmont, Manassez de Preaulx et J. Besongne, 1611 ; Lyon, Paul Frelon, 1612. Le texte français de Baudoin est publié à Paris, Chevalier et Thiboust, 1627.

français, ainsi que son itinéraire, de Venise, lieu de la première édition et séjour privilégié de Natale Conti, à l'empire germanique (Francfort) puis à Lyon, avant l'édition de Paris, siège de la future Académie. Outre ces migrations dans l'espace, le texte parcourt de surcroît un itinéraire qui le conduit de part et d'autre des conflits religieux, au gré des éditions et traductions : de Conti, fervent partisan de la Contre-Réforme, à Wechel puis Montlyard, ministre protestant, avant de retourner du côté catholique<sup>3</sup> sous la plume de Jean Baudoin. Enfin, le processus de traduction du latin au français ne relève pas seulement du passage d'une langue à l'autre, mais d'une culture dans une autre : l'évolution de la *Mythologie*, comprise comme somme du savoir humaniste néo-latin, témoigne des profondes mutations de la notion de fable pour le public lettré du premier dix-septième siècle français.

Nous nous attacherons donc tout d'abord à déterminer les principaux relais de cette évolution : le texte premier publié par Conti en 1567 est largement modifié à partir de 1581, par l'auteur lui-même ainsi que par deux hellénistes érudits liés à l'imprimeur André Wechel à Francfort. En 1583, le naturaliste français Geoffroy Linocier édite le texte de 1581, accompagné toutefois d'un péri-texte déterminant puisqu'il sera repris dans la quasi-totalité des éditions latines parues en Europe dans les décennies suivantes. Le texte latin que Montlyard traduit pour la première fois en français peu avant 1600 est donc déjà tributaire de deux remaniements (opérés en 1581 et 1583) ; c'est toutefois le passage du latin au français qui apporte à la *Mythologie* ses modifications les plus significatives dans une perspective d'histoire des idées et des interprétations. Baudoin par la suite modifie très peu le texte de Montlyard : l'édition qu'il propose en 1627 comporte des corrections sur la grammaire et le lexique français qui ont fortement évolué en quelques années, sans cependant que la signification ou les connotations s'en trouvent profondément modifiées. L'enjeu est alors de formuler au mieux, de ciseler une langue française en voie de codification. Le texte amendé par Baudoin en 1627 que nous publions ici est donc issu d'une superposition de versions successives, relayées par une série de voix. Une fois démêlé cet entrelacs, nous pourrions examiner le travail opéré par Montlyard : plus que d'une traduction, il s'agit d'une adaptation

---

3. Sur le catholicisme de Baudoin, voir Anne-Élisabeth Spica, « Jean Baudoin et la fable », *Dix-Septième siècle*, n° 216, 2002-3, p. 431.

de l'imaginaire gréco-latin à l'horizon d'attente des lecteurs français, d'une acclimatation de cet héritage aussi foisonnant que déroutant à l'élégance nouvelle d'un langage encore en quête de lui-même. Montlyard transforme le texte qu'il transmet en un nouveau système, doté de sa cohérence propre parce qu'élaboré sur des critères redéfinis. Les notions de fable, d'auteur et de moralité évoluent ainsi : de Conti à Montlyard, l'on passe de la transmission d'un savoir encyclopédique à la livraison d'un ingénieux fablier dont on admire l'artifice. La *Mythologie*, texte latin auquel chacun peut apporter corrections et ajouts, devient un ensemble unifié et garanti par le bon goût de leur passeur français. Ses qualités d'homme galant et courtois le rendent apte à s'adresser à un nouveau lectorat exclusivement francophone, non latiniste et, en partie du moins, féminin.

## L'entrelacs des voix

De 1567, date de l'édition originale rédigée en latin, à 1627, année de publication de la traduction française éditée par Baudoin, les strates constituées des modifications successives du texte se sont superposées les unes aux autres. Les voix des différents éditeurs, annotateurs, traducteurs s'y entrelacent si bien que la *Mythologie* de 1627 n'est plus l'œuvre de Conti, mais un livre-somme, régi par une auctorialité plurielle. Selon l'édition consultée, le lecteur n'accède pas au même texte. Les dates de 1567, 1581, 1583 et 1600 constituent les étapes décisives de la chronologie de cette évolution du latin au français. L'évolution du texte français, de 1600 à 1627, est quant à elle marquée par l'édition de 1612 : Montlyard y remanie sa traduction, sur laquelle s'appuiera ensuite Baudoin pour éditer en 1627 l'ultime version de ce texte en français.

La critique a très longtemps associé, à tort, la première publication des *Mythologiae libri* à la date de 1551, donnant ainsi à penser que le texte de Conti avait pu inspirer directement les jeunes membres de la Brigade puis de la Pléiade. Cette édition n'existe pas – du moins à ce jour n'en avons-nous jamais trouvé la trace malgré nos recherches systématiques. Comme l'avait déjà remarqué Philip Ford<sup>4</sup>,

---

4. Philip Ford, « The *Mythologiae* of Natale Conti and the Pléiade », *Acta conventus neo-latini Bariensis, Proceedings of the Ninth International Congress of Neo-Latin Studies, Bari 29 August to 3 September 1994*, General editor Rhode

l'édition originale paraît à Venise en 1567, rendant impossible une influence directe de cette mythographie sur la Pléiade. L'ouvrage a en revanche servi de livre de référence pour ses lecteurs : il n'a pas orienté la création, mais la réception et l'interprétation des écrits du prince des poètes et de ses émules<sup>5</sup>.

Si l'édition de 1567 a toute son importance pour situer Conti par rapport, notamment, à Ronsard, celle-ci a toutefois connu une fortune beaucoup moins grande, malgré une réimpression en 1568<sup>6</sup>, en comparaison de celle de 1581. À cette date paraît à Francfort, chez André Wechel, une édition très largement modifiée. Ce texte est ensuite repris par l'imprimeur vénitien de l'édition originale, puis par de très nombreux imprimeurs européens : de Paris à Tournon puis Lyon et Rouen, c'est ce texte de 1581 qui est désormais réédité, soit en latin, soit pour servir de source aux traductions vernaculaires. Après cette date, le texte latin ne semble plus évoluer. Il y a donc deux versions du texte latin, l'originale de 1567 et celle de 1581, qui correspondent à deux moments différents de l'histoire littéraire : dans l'édition que nous proposons dans ce volume, nous avons pris soin de distinguer par des chevrons tous les passages ajoutés en 1581.

Cette seconde version des *Mythologiae libri* en latin, qui inonde<sup>7</sup> le marché du livre à partir de 1581, est le fruit, selon le terme de Conti, d'une « copaternité ». Dans son édition de 1581, l'imprimeur André Wechel adresse au lecteur une épître dans laquelle il explique avoir demandé à Johannes Opsopoeus, correcteur avisé, et Friedrich Sylburg, helléniste confirmé formé à Paris auprès d'Henri Estienne, de corriger les mots grecs ou d'ajouter des vers manquants au texte de Conti<sup>8</sup>. Cette lettre explicative accompagne quatre pages d'annotations de Sylburg au texte de Conti. Dans les

---

Schnur, Edited by J.F. Alcina, John Dillon, Walther Ludwig, Colette Nativel, Mauro de Nichilo and Stephen Ryle, *Medieval and Renaissance texts and studies*, Tempe, Arizona, 1998, p. 243-250.

5. Voir ci-dessus étude de Victor Gysembergh p. 196 notes 30 et 31.
6. Les deux émissions de 1567 et 1568 paraissent à Venise, sans nom d'imprimeur mais avec la marque de la fontaine attribuée à Comin da Trino.
7. Nous avons compté une quinzaine d'éditions semblant reprendre ce texte latin de 1581, publiées en Europe jusqu'en 1653. Les éditions latines publiées après 1600 mériteraient toutefois un examen plus approfondi que celui auquel nous avons pu procéder jusqu'ici.
8. Le texte de cette épître au lecteur composée par André Wechel est cité et traduit dans l'article de Victor Gysembergh ci-dessus p. 190-192. Au sujet de Sylburg, voir Friedrich Koldewey, « Sylburg, Friedrich » *Allgemeine Deutsche Biographie*, 37, 1894, p. 282-285.



éditions parues en 1584 et 1588 chez ce même imprimeur, une lettre de Conti, datée de la fin de l'année 1581, répond à celle d'André Wechel : il salue le travail d'Opsopoeus et remercie Sylburg pour les ajouts et corrections qu'il a apportés à son texte, allant jusqu'à le qualifier de « *compater operis* ». Sylburg ne semble pourtant avoir ajouté qu'un nombre limité d'annotations ; c'est donc probablement à Conti qu'il faut attribuer les très nombreux ajouts de cette seconde version.

Ces ajouts sont essentiellement de deux types. Ils consistent, tout d'abord, en l'insertion à l'intérieur du livre I de deux nouveaux chapitres qui n'existaient pas dans l'édition originale : le chapitre 15 « *De propriis ritibus quorundam deorum apud varios homines* » (« Les rites propres à certains dieux chez différents peuples ») et le chapitre 16 « *De hymnis antiquorum* » (« Les hymnes des Anciens »). À l'intérieur des chapitres déjà existants, l'édition de 1581 ajoute ensuite ponctuellement des passages parfois assez longs contenant des informations ou des citations hétérogènes, touchant à tous types de sujets, émanant d'auteurs aussi bien grecs (Hésiode, Homère) que latins (Valerius Flaccus), aussi bien canoniques (Virgile, Horace) que redécouverts par les humanistes (Euripide, Apollonios de Rhodes, Pausanias). Les ajouts de l'édition de 1581 accroissent donc encore la polyphonie énonciative déjà intrinsèque à l'écriture mythographique, fondée sur la comparaison de citations : la multiplicité des auteurs rapportés augmente le nombre de voix qui font chacune résonner un timbre légèrement différent des autres sur tel ou tel aspect des cultes anciens.

Pour écrire sa propre compilation mythographique, Conti, comme ses prédécesseurs, s'appuie lui-même sur des compilations. Il puise en particulier dans les *Deipnosophistes* d'Athénée, texte qu'il connaît bien pour en avoir publié une traduction latine<sup>9</sup> en 1556. Pour les *Mythologiae libri* de 1567, Conti renvoyait du reste à sa propre traduction publiée onze ans auparavant. Toute référence à la traduction des *Deipnosophistes* par Conti cesse avec l'édition de 1581. Le système de renvoi interne à l'œuvre de Conti disparaît pour ouvrir encore davantage les *Mythologiae libri* à la diversité de références

---

9. *Athenaei Dipnosophistarum siue Coenae sapientum libri 15. Natale De Comitibus Veneto nunc primum è Græca in Latinam linguam uertente. Compluribus ex manuscriptis antiquissimis exemplaribus additis: quæ in Græcè hætenus impressis uoluminibus non reperiabantur*, Venise, Andrea Arrivabene, 1556.



externes. Celles-ci peuvent consister en œuvres complètes, en compilations, comme nous l'avons vu avec Athénée, mais aussi en simples annotations ou en scolies (voir notre annotation au fil du livre I édité dans ce présent volume). Dans le livre-somme que constitue l'édition de 1581, ce que nous classerions aujourd'hui comme des textes de seconde catégorie est placé sur un pied d'égalité avec les œuvres de Sophocle ou Platon. Les auteurs connus de nous par l'intermédiaire de fragments sont aux yeux des mythographes tout aussi précieux que ceux dont nous avons conservé l'œuvre complète. Les ajouts de l'édition de 1581 constituent ainsi des « allongeaills » (pour reprendre le terme de Montaigne) sans rupture de style, puisque l'essence même de cette pratique d'écriture, dès la première version de 1567, consistait en un savant entrelacs de textes et textures variés. Ce texte de 1581 est perpétué sans modification dans les éditions ultérieures en latin.

En 1583, toutefois, une modification du paratexte apporte un changement décisif dans l'interprétation de l'ensemble de l'œuvre. À cette date, le naturaliste français Geoffroy Linocier reprend le texte de Conti et les annotations de Sylburg parus chez Wechel deux ans plus tôt, y ajoute un traité en latin sur les muses qu'il a lui-même composé et publie l'ensemble en un seul volume à Paris chez Arnold Sittart<sup>10</sup>. Le traité sur les muses de Linocier est placé directement à la suite du texte de Conti et en propose une interprétation globale. Revenant dans le premier chapitre du traité sur les muses sur le texte de son prédécesseur, Linocier propose de lire l'ensemble disparate des dix livres des *Mythologiae libri* comme une composition structurée, fondée sur la tripartition des trois genres de vie entre lesquels l'homme est amené à choisir<sup>11</sup>. Selon les premières pages du traité de Linocier, les livres I, II, VIII, IX et X des *Mythologiae libri* de Conti correspondent à la vie contemplative, les livres IV, VI et VII aux

- 
10. *Natalis Comitum Mythologiae, sive explicationum fabularum libri decem, in quibus omnia prope naturalis et moralis philosophiae dogmata continentur. Eiusdem libri quatuor de venatione. Omnia praeter nuperrimam ipsius auctoris recognitionem et locupletationem, opera et labore Geofredi Linocierii recognita, cujus liber unus recens accessit Mythologiae Musarum*, Paris, Arnold Sittart, 1583. Voir à ce sujet Françoise Guichard-Tesson, « Natale Conti et les *Mythologiae siue explicationum fabularum libri decem* (1583). L'ancrage médiéval d'une œuvre renaisante », *Figura*, n° 29, 2011, p. 151-186.
11. *Natalis Comitum Mythologiae [...] libri decem*, Paris, Arnold Sittart, 1583, p. 1068-1069 soit les premières pages du traité sur les muses de Linocier placé à la suite des *Mythologiae libri* de Conti.

aléas de la vie active, les livres III et V à ceux de la vie voluptueuse. C'est l'occasion pour Linocier d'exposer, en plus de son interprétation du texte de Conti, sa propre conception des trois genres de vie. L'année suivante (1584), les héritiers Wechel publient une nouvelle édition des *Mythologiae libri* de Conti. Ils s'indignent de ce que Linocier et son imprimeur Sittart leur aient « volé leur travail »<sup>12</sup>, mais publient tout de même le traité sur les muses de Linocier à la suite du texte de Conti. Désormais, pendant soixante-dix ans, le texte de Linocier est systématiquement associé à celui de Conti dans les différentes éditions qui paraissent en Europe, que ce soit à Francfort, Genève<sup>13</sup>, Tournon<sup>14</sup>, Lyon<sup>15</sup>, Paris<sup>16</sup>, Padoue<sup>17</sup> ou Hanovre<sup>18</sup>.

L'interprétation selon les trois genres de vie que donne Linocier du texte de Conti va ainsi s'imposer partout à partir de 1583 et jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, alors qu'elle était inconnue des lecteurs des éditions parues entre 1567 et 1581. Ceux-ci avaient pu construire leur propre interprétation des *Mythologiae libri*, d'une manière plus libre et ouverte, ou du moins différente de celle des lecteurs postérieurs guidés par la tripartition de Linocier. Les lecteurs francophones ont eux aussi accès à un texte orienté d'emblée par la pensée de Linocier : Jean de Montlyard, le premier traducteur de la mythographie de Conti en langue française, fait sienne l'interprétation de Linocier et la présente en tête de l'ouvrage, dans son épître dédicatoire, avant même le début de l'œuvre à proprement parler. La tripartition des genres de vie n'est donc plus présentée après le texte de la *Mythologie*, mais en introduction de celui-ci. Lorsque Baudoin adapte le texte de Montlyard à l'usage du français qui prévaut une trentaine d'années après, il reprend à ce dernier (et donc, indirectement, à Linocier) l'interprétation tripartite qu'il impose de manière encore plus marquée en l'assimilant à la totalité du « sujet de cette œuvre » (*i.e.* de *La Mythologie*),

12. Voir l'épître au lecteur des héritiers Wechel dans *Natalis Comitum Mythologiae libri*, Francfort, héritiers Wechel, 1584, f. iv.

13. *Natalis Comitum Mythologiae [...] libri decem [...] Accessit G. Linocerii Musarum mythologia*, Genève, Gabriel Carterier, 1596 ; Genève, Estienne Gamonet, 1602 ; Genève, Samuel Crespin, 1610 et 1620 ; héritiers Crispin 1641 ; Genève, héritiers Chouët, 1651 et 1653.

14. *Id.*, Tournon, Guillaume Linocier, 1596.

15. *Id.*, Lyon, héritiers de P. Landri, 1602 et Lyon, Samuel Crespin, 1605.

16. *Id.*, Paris, H. Velut, 1605 ; Paris, Pierre et Jacob Chouet, 1618.

17. *Id.*, Padoue, Tozzi, 1616 et Paulo Frambotti 1637.

18. *Id.*, Hanovre, héritiers Wechel, 1605 et 1619.

consacrant la préface exclusivement à ce sujet<sup>19</sup>. Les trois genres de vie constituent désormais le cadre de lecture indéfectiblement attaché à la *Mythologie*, alors qu'il a été proposé par un lettré sans aucun lien avec Conti, et après la mort de celui-ci. On voit ainsi comment, à l'aube du xvii<sup>e</sup> siècle, en latin comme en français, plusieurs textes sont donnés à lire comme en surimpression de celui initialement proposé par Conti en 1567. La version de 1581 intègre des ajouts de l'auteur et des annotations de Sylburg ; l'interprétation de Linocier sur la tripartition des genres de vie joue un rôle de plus en plus décisif : placée en 1583 hors des *Mythologiae libri* à proprement parler, à l'intérieur du traité des muses signé par le naturaliste français, elle devient progressivement partie constitutive de l'ouvrage de Conti. On entre dans la *Mythologie* de Conti en empruntant la perspective de Linocier, mais sans que soit mentionné le nom de ce dernier. Linocier apparaît désormais comme l'auteur du seul traité des muses, postposé à la *Mythologie* de Conti, si bien que l'on oublie de lui attribuer cette interprétation. Les voix se superposent et se confondent ainsi. Avant même d'être traduite en français, l'immense somme latine venue d'Italie est donc déjà dépositaire d'importantes modifications liées à son passage par Francfort (ajouts de l'édition Wechel en 1581) puis Paris (ajout de l'interprétation de Linocier en 1583). L'ensemble est toutefois subsumé sous le nom du seul Conti et le titre principal reste inchangé depuis l'édition originale, *Mythologiae libri*.

## Montlyard et les sources antiques : aspects philologiques

Lorsque Jean de Montlyard entreprend la première traduction des *Mythologiae libri* en langue française, il se fonde sur le texte latin dans sa version de 1581 (éventuellement publié à une date postérieure) et sur l'interprétation globale de Linocier. Les modifications opérées par Montlyard sur le texte de Conti sont de plusieurs ordres. En ce qui concerne les sources antiques, les modifications les plus évidentes consistent dans le retrait de certaines citations. Montlyard supprime par exemple une citation d'Eschyle (chap. 9), plusieurs citations d'Apollonios de Rhodes, de l'*Iliade*, des *Pontiques* d'Ovide

---

19. Voir la « Préface sur le sujet de cette œuvre » ci-dessus p. 17-18.

(chap. 10), de la *Marmite* de Plaute (chap. 12), de l'*Oreste* d'Euripide (chap. 13), de Juvénal (chap. 14). Il n'ajoute qu'une seule citation (deux vers de l'*Énéide* ajoutés au chap. 10). Au total, le nombre de citations antiques est donc moindre dans la traduction française que dans les éditions du texte en latin. Cela produit un effet de lissage et d'unification des voix. Le lecteur francophone passe moins fréquemment d'un auteur à un autre par le biais de citations courtes et multiples comme c'était le cas dans le texte latin. Pour diminuer l'effet de dispersion et d'hétérogénéité des discours, Montlyard supprime certaines citations en même temps qu'il en retravaille d'autres.

Lorsqu'il reprend une citation faite par Conti, Montlyard ajoute souvent les vers qui précèdent ou suivent immédiatement le passage cité. Au chapitre 10 par exemple, Montlyard allonge la citation de l'*Énéide* donnée par Conti d'un vers en amont et d'un hémistiche en aval<sup>20</sup> ; au chapitre 11, il ajoute à la citation des *Géorgiques* faite par Conti un vers en amont<sup>21</sup> ; au chapitre 13 il ajoute un hémistiche en amont d'une citation de l'*Énéide*<sup>22</sup> ; au chapitre 17, c'est encore une citation de l'*Énéide* qui est allongée d'un vers supplémentaire<sup>23</sup> ainsi qu'au chapitre 18<sup>24</sup>. Aux chapitres 13 et 18, les citations de l'*Iliade* se trouvent elles aussi allongées, en amont<sup>25</sup> ou en aval<sup>26</sup>. De temps à autre, Montlyard ajoute à la citation faite par Conti un autre passage du même texte antique pour compléter la représentation poétique : au chapitre 10 par exemple, tandis que Conti citait le livre IV de l'*Énéide* pour décrire Didon procédant à un sacrifice, Montlyard y ajoute une autre citation de l'*Énéide*,

20. Ci-dessus p. 78 note 356. Conti citait Virgile, *Énéide*, XII, 173-174 en s'arrêtant à la moitié du vers ; Montlyard cite Virgile *Énéide*, XII, 172-174 jusqu'à la fin du vers.

21. Ci-dessus p. 91 note 431. Conti citait Virgile, *Géorgiques*, IV, 381-385 ; Montlyard cite Virgile, *Géorgiques*, IV, 380-385.

22. Ci-dessus p. 102 note 486. Conti citait Virgile, *Énéide*, X, 518-520 ; Montlyard cite Virgile, *Énéide*, 517-520.

23. Ci-dessus p. 95 note 448. Conti citait Virgile, *Énéide*, VI, 252-253 ; Montlyard ajoute le vers 254.

24. Ci-dessus p. 141 note 673. Conti citait Virgile, *Énéide*, II, 114-117. Montlyard ajoute le vers 118.

25. Ci-dessus p. 101 note 485. Montlyard au chapitre 13 ajoute deux vers en amont du passage de l'*Iliade* cité par Conti : Conti citait Homère, *Iliade*, XXIII, 173-174 ; Montlyard cite Homère, *Iliade*, XXIII, 171-176.

26. Ci-dessus p. 148 note 712. Montlyard au chapitre 18 ajoute la traduction de trois vers en aval. Conti citait Homère, *Iliade*, XXIV, 524-530 ; Montlyard ajoute les vers 531-533.

extraite cette fois du livre VI, de manière à donner une vision plus complète de ce que Conti cherchait à montrer.

À l'inverse, Montlyard écoute parfois les citations données par Conti : il retire ainsi un vers d'une citation des *Métamorphoses*<sup>27</sup> (chap. 12), trois vers d'une citation de l'*Odyssée*<sup>28</sup> ou un hémistiche d'une citation de l'*Iliade*<sup>29</sup> (chap. 13). On constate ainsi que le travail de redécoupage des citations auquel procède Montlyard se concentre surtout sur les deux auteurs antiques les plus canoniques, Homère et Virgile. Pour ces deux poètes, Montlyard ne se contente pas de traduire Conti ; il remonte au texte-source et évalue par lui-même si le découpage de la citation tel qu'il est proposé par Conti est pertinent ; le cas échéant il procède à des aménagements pour présenter au lecteur une citation formatée selon ses propres critères. Le lecteur francophone de la *Mythologie* a donc accès à des citations moins diverses, davantage centrées sur Homère et Virgile que celles proposées au lecteur latiniste.

En de nombreux passages, Montlyard s'emploie de surcroît à fondre dans son propre discours des citations qui étaient nettement démarquées dans les éditions en langue latine. Le texte original isolait typographiquement les citations d'autres auteurs (passage à la ligne ou caractères en italiques) et les présentait comme un discours autonome et différencié, mentionnant systématiquement le nom de l'auteur et les références du texte cité, suivi de la citation en langue originale puis, le cas échéant, de sa traduction en latin, créant ainsi un effet de pluralité énonciative. Montlyard gomme ces aspérités en faisant parfois disparaître le nom de l'auteur cité, en ne citant que la traduction en français et en fondant la citation dans la trame du discours principal. Les propos empruntés à différents auteurs de l'Antiquité apparaissent ainsi tantôt comme un discours proféré par une instance commune à l'ensemble du texte de la *Mythologie*, tantôt comme des propos rattachés syntaxiquement au discours principal par le biais du discours indirect. Au chapitre 9 par exemple, le texte des éditions en latin introduit une citation d'Ovide par l'expression « *ita Ovidius ait* » (« ainsi Ovide dit »),

---

27. Ci-dessus p. 94 note 445. Conti citait Ovide, *Métamorphoses*, VII, 246-248. Montlyard a supprimé le dernier vers.

28. Ci-dessus p. 107 note 512. Conti citait Homère, *Odyssée*, XI, 23-28. Montlyard ne traduit que les vers 26-28.

29. Ci-dessus p. 109 note 523. Homère, *Iliade*, XVI, 228-230. Montlyard a supprimé la fin du vers 230 qui était cité chez Conti en intégralité.

précise qu'il s'agit du cinquième livre des *Fastes* (« *in quinto fastorum libro* »), puis, après un retour à la ligne, cite deux vers d'Ovide en italique<sup>30</sup>. Cette citation correspond à une leçon fautive des *Fastes*, en circulation à l'époque de Conti<sup>31</sup>. Montlyard dans sa traduction conserve la référence fautive, mais, au lieu de citer le texte erroné, le transforme en discours indirect et le résume en quelques mots : « Ovide au 5. livre des Fastes, dit qu'une Chevre d'Olene l'allaita »<sup>32</sup>. Montlyard corrige donc partiellement l'erreur philologique que l'on trouvait dans les éditions en latin du texte de Conti mais, ce faisant, il enlève au lecteur français ce fragment poétique pour lui substituer une formulation plus neutre et lissée. L'entrelacs des voix est ici simplifié. Outre la volonté d'unifier son texte stylistiquement en français, on peut prêter à Montlyard une autre motivation pour ce procédé : la suppression ponctuelle du nom d'un auteur douteux ou d'une citation incertaine lui permet de se débarrasser de problématiques philologiques épineuses pour se concentrer sur l'écriture d'un texte fluide en français. Montlyard procède donc à des simplifications plutôt qu'à des ajouts de nouveaux éléments d'érudition. Il ne rivalise pas sur ce point avec ses prédécesseurs et ne rapporte pas d'information qui ne se trouve déjà dans la version latine des *Mythologiae libri*<sup>33</sup>. Les changements opérés par Montlyard concernant les citations d'auteurs antiques ou les informations érudites sont ainsi relativement discrets.

Peu se perd ou se gagne en apparence, mais tout se transforme pourtant grâce à d'insensibles modifications. En fonction des

---

30. Conti, *Mythologiae libri*, Francfort, Wechel, 1581, p. 19 : « *Oleniae surget sidus pluuiuae capellae, / Quae fuit in cunis officiosa Iouis* ».

31. Voir Rosa María Iglesias Montiel et María Consuel Álvarez Morán, « Algunas lecturas de textos latinos en la *Mythologia* de Natalis Comes », *Cuadernos de Filología Clásica*, XX, 1986-87, p. 31-39. Elles suggèrent que Conti a construit son distique à partir de trois vers des *Fastes*, V, 111-113, selon une leçon erronée en circulation à l'époque.

32. La traduction de Montlyard est reprise à l'identique par Baudoin, ci-dessus p. 59.

33. À l'exception toutefois d'une phrase au dernier chapitre du livre I : *Mythologie [...] extraite du latin de Noël Le Comte [...] par I.D.M.*, Lyon, P. Frellon, 1600, p. 75 : « Mais que dirons-nous de leur Tout-bon & Tout-puissant Jupiter, qui se laissa prendre prisonnier, & si piteusement estropier par Typhon en la guerre des Geans : en laquelle mesme tous les Dieux eurent telle espouvante, qu'à la seule veüe de ce Monstre ils ne cessèrent de fuir, jusques à ce qu'ils gagnèrent l'Égypte, poursuivis par luy jusques sur le bord du Nil, où ils se transfigurèrent tous en diverses formes : comme nous dirons en son lieu. »

éditeurs et des destinataires, l'ajout ou le retrait de quelques mots peut se charger d'un sens décisif, notamment lorsqu'ils font écho aux questionnements religieux du moment. Durant les soixante années où il est régulièrement réédité, le texte de Conti change en effet trois fois de contexte confessionnel.

## De part et d'autre des conflits religieux

Les changements de contexte de publication des *Mythologiae libri* puis de la *Mythologie* amènent, en premier lieu, des changements de dédicataire. Dans son édition originale (émissions en 1567 et 1568), Natale Conti, solidement implanté dans le milieu lettré, politique et ecclésiastique vénitien, dédie son ouvrage au roi de France Charles IX. Celui-ci est en effet à ses yeux le meilleur défenseur du catholicisme contre ce qu'il nomme les « controverses religieuses » ou « hérésie » ; il constitue selon lui le dernier espoir de l'Église romaine et du souverain pontife<sup>34</sup>. À l'intérieur des *Mythologiae libri*, le chapitre 6 du livre IV, consacré à Prométhée, contient une longue composition en hexamètres, invectivant violemment les luthériens. Elle est dédiée à l'inquisiteur général de Venise, Valerio Faenzo<sup>35</sup>. À ce stade, la mythographie et son auteur semblent donc indéfectiblement associés aux plus actifs défenseurs du pouvoir pontifical contre les réformés. L'édition de 1581 témoigne pourtant des bonnes relations qu'entretient Conti avec le milieu protestant : l'imprimeur, André Wechel, a été emprisonné, chassé de Paris et s'est installé à Francfort en raison de ses idées religieuses ; Opsopoeus, calviniste, a été incarcéré à deux reprises pour s'être exprimé avec une extrême liberté sur ses convictions spirituelles. Conti salue leur travail, tandis qu'ils publient en retour, sans lui en tenir rigueur, le violent pamphlet anti-luthérien contenu dans le chapitre sur Prométhée<sup>36</sup>. Cette édition est du reste dédiée par Conti à l'évêque de Majorque Giovanni Battista Campeggi. L'ouvrage porte ainsi les marques de son passage par deux camps que l'on pourrait croire opposés, mais qui semblent collaborer sans difficulté.

D'autres passages témoignent toutefois des divergences religieuses

---

34. Natale Conti, *Mythologiae libri*, Venise, marque de la fontaine, 1567, épître dédicatoire à Charles IX, f. 2v et 3r.

35. *Ibid.*, f. 102r-103r.

36. Natale Conti, *Mythologiae libri*, Francfort, André Wechel, 1581, p. 325-327.



qui séparent les éditeurs et traducteurs successifs du texte de Conti. À travers les dieux gréco-romains, ce sont en effet des questions touchant au christianisme moderne qui sont bien souvent traitées en filigrane. Au chapitre 7 du livre I, Conti dès 1567 prenait appui sur l'antique coutume des Romains de rendre un culte aux images et statues d'hommes vertueux pour étendre son propos aux débats religieux contemporains, défendant la nécessité du culte des saints par les chrétiens et justifiant leur rôle d'intercesseurs auprès de Dieu :

Si les statues d'hommes illustres et de ceux qui périrent bravement pour la patrie étaient à juste titre érigées chez les Romains et les autres peuples comme d'illustres exemples de vertu, par lesquels les générations futures étaient incitées à la vertu, comment ne faudrait-il pas en toute justice ériger partout les statues des hommes de bien, des amis de Dieu et de ceux qui ont péri bravement pour la vérité et le bien commun chrétien, comme d'illustres souvenirs de leur vertu, de leur foi et de leur constance, qui joueraient le rôle d'intercesseurs auprès de Dieu<sup>37</sup> ?

Ce passage défendant le culte des saints intercesseurs, pourtant maintenu tel quel dans les éditions latines parues en milieu protestant, est supprimé par Montlyard (protestant) pour sa traduction française. Baudoin, quoique catholique, ne revient pas sur la décision de son compatriote, si bien que le parallélisme établi entre le culte des grands hommes romains et la promotion du culte des saints disparaît totalement de l'horizon des lecteurs francophones. Avait pourtant été insérée en 1581, au chapitre 1 du livre I, une réflexion sur l'inutilité du culte rendu aux images des dieux et sur l'intériorité de la foi, qui doit être renfermée dans le cœur des fidèles<sup>38</sup>. Cette considération de 1581, probablement influencée par

---

37. Notre traduction. Natale Conti, *Mythologiae libri*, 1567, f. 8r ; Natale Conti, *Mythologiae libri*, 1581, p. 14 : « *Nam si statuae clarorum virorum et eorum qui pro patria fortiter occubissent, iure apud Romanos et caeteras nationes tanquam praeclara virtutis exempla erigebantur, quibus incitarentur posterii ad virtutem, quo pacto virorum bonorum et amicorum Dei et qui pro veritate Christianaque republica fortiter occubuerunt, tanquam praeclara monumenta virtutis et fidei et constantiae quibusque deprecatoribus apud Deum uteremur, non erunt iure optimo ubique imagines erigendae ?* »

38. Traduction de Baudoin, ci-dessus p. 46 : « Semblablement les Romains furent long temps sans avoir aucune image, ou effigie de leurs Dieux, pource que le Roy Numa leur avoit appris que Dieu estoit un esprit pur, non-engendré, non exposé à la veuë des hommes, & qui ne se pouvoit exprimer par aucune industrie humaine, tant habile fust-elle. C'est ce que dit Demosthene en son

les mouvements réformés, semble contredire le propos cité *supra* du chapitre 7 défendant la nécessité du culte des images saintes, présenté dès l'édition originale de 1567. Les deux passages vont toutefois coexister dans les éditions postérieures, en latin et en français. Au chapitre 10 du livre I, l'édition de 1581 ajoute des considérations en faveur du célibat des prêtres<sup>39</sup>, ce qui peut sembler peu concordant avec le milieu réformé de l'imprimeur Wechel. Ces considérations sont maintenues dans les éditions ultérieures latines et françaises, tant par Montlyard que par Baudoin. Au chapitre 15 de ce même livre, l'édition Wechel, suivie des éditions ultérieures en latin et en français, ajoute une attaque contre la « malice & ruse des Prestres, qui taschoient de faire valoir leurs mysteres par le moyen d'une confuse varieté de ceremonies<sup>40</sup> ». On ne sait s'il faut interpréter le propos comme une attaque déguisée contre le clergé catholique ou simplement contre les anciens prêtres païens. Il est donc difficile d'identifier les ajouts de 1581 à une prise de parti en faveur de l'un ou l'autre camp. On peut simplement affirmer que certains des ajouts de l'édition de 1581 se font l'écho des débats religieux du temps.

Concernant les éditions en langue française, on observe une initiative ponctuelle de Baudoin pour se démarquer de ses prédécesseurs au sujet des questions religieuses contemporaines. Évoquant la fin du paganisme et le triomphe du christianisme, Conti énumérait les obstacles s'élevant contre ce dernier : « laquelle [la religion chrétienne], ny l'inconstance & legereté du monde, ny l'impurité & meschanceté des peuples, ni l'avarice des prestres ny les

---

plaidoyé contre Aristogiton, Que le cœur des hommes impollu,ourny & pourveu de bonté, sainteté, justice, vergogne & obeissance aux Loix, est un Temple tres-agreable à Dieu. »

39. Traduction de Baudoin, ci-dessus p. 72 : « Pour cette cause les Prestres de Cybele se coupoient le membre genital avec une certaine pierre (ou bien avec un test de pot de terre) pour vivre plus chastement : & à Athenes les uns beuvoient de la ciguë, pour refroidir en eux l'ardeur Venerienne : d'autre costé les femmes couchoient sur des lits faitts de feuilles d'agnus castus, pour refrener leur concupiscence. C'est donc avec raison que Demosthene en son plaidoyé contre Timocrate, escrit cecy de ceux qui avoient la charge des Sacrifices : *Quant à moy je suis de cét advis que celuy qui entreprend de manier les choses saintes, & qui doit avoir la charge de ce qui concerne le service des Dieux, ne doit pas estre seulement chaste par l'espace & terme des jours qui sont ordonnez ; mais se doit estre abstenu tout le temps de sa vie de telles sales affections.* »

40. Montlyard repris par Baudoin, ci-dessus p. 117.

calomnies des heretiques ne pourront jamais terrasser »<sup>41</sup>. Tandis que l'« avarice des prestres » était mentionnée dans toutes les éditions en latin et dans la traduction française de Montlyard parmi les fléaux ravageant le christianisme, Baudoin supprime ce groupe nominal, passant sous silence pour son public francophone une attaque directe contre le personnel ecclésiastique moderne. Dans une même perspective pacificatrice, le pamphlet anti-luthérien composé par Conti au chapitre sur Prométhée (livre IV, chap. 6), conservé dans les éditions latines ultérieures, y compris celle de Linocier à Paris<sup>42</sup>, est supprimé par Montlyard puis Baudoin. C'est donc une spécificité des éditions en langue française que de faire disparaître le poème contre les réformés : Montlyard comme Baudoin effacent la trace de cette violente attaque religieuse pour leur public français. Alors qu'ils appartiennent aux deux camps opposés, les deux traducteurs se rejoignent dans ce choix pour transmettre aux lecteurs du XVII<sup>e</sup> siècle français une version plus pacifiée que celle consultée par les latinistes confirmés.

Plus généralement, la traduction française de Montlyard, reprise par Baudoin, correspond à un travail d'unification et de simplification du texte latin à destination d'un public qui ne recherche plus la complexité du débat entre érudits, mais l'élégance et la clarté. Si l'essentiel du texte de Montlyard (puis de Baudoin à sa suite) est fidèle à la lettre du texte de Conti, le premier traducteur français modifie pourtant tellement la connotation de certains termes que les lecteurs francophones ne peuvent percevoir la *Mythologie* comme la perçoivent les lecteurs latinistes qui lisent au même moment, dans toute l'Europe, les *Mythologiae libri*. Montlyard ne se contente pas de traduire une langue source vers une langue cible, mais adapte l'univers de pensée gréco-latin à un public exclusivement francophone, non érudit, très étranger aux notions brassées par Conti.

---

41. Traduction de Jean de Montlyard, *Mythologie*, Lyon, P. Frellon, 1600. N. Conti, *Mythologiae libri*, Venise, 1567, f. 9 et Francfort, Wechel, 1581, p. 16 : « *quae nulla unquam vel leuitate gentium, vel impuritate ac scelere populorum, vel sacerdotum avaritia, vel haeticorum calumniis labefactabitur* ».

42. *Natalis Comitum Mythologiae [...] libri decem*, Paris, Arnold Sittart, 1583, p. 321-323.

## Du bilinguisme gréco-latin au français contemporain : l'estompage des contrastes culturels

Le texte de Conti est un texte bilingue, rédigé en latin mais entrelacé de mots inscrits directement en caractères grecs, soit à l'intérieur d'une phrase latine, soit dans le cadre d'une citation grecque. La traduction française de Montlyard (reprise par Baudoin) est, elle, monolingue : le contraste visuel (emploi de deux alphabets différents) et linguistique disparaît pour laisser place à un français unifié. Quel que soit le style ou l'époque (archaïque, classique, post-classique, chrétienne) de la citation grecque ou latine, elle n'est lisible en français que par l'intermédiaire de traductions (nous y reviendrons) visant à valoriser la nouvelle langue contemporaine plutôt qu'à retranscrire la singularité et la diversité des époques de la langue originale. Chez Montlyard et Baudoin les deux langues grecque et latine sont ainsi aplanies et fusionnées dans une seule langue cible, le français contemporain. Le passage au monolinguisme réduit également la complexité des notions, soulignée jadis par Conti. Le chapitre 4 du livre I, intitulé « De la différence des apologues, des fables et de tels autres discours fabuleux » est particulièrement important en ce qu'il propose une typologie de genres littéraires. Conti, en une attitude soucieuse des nuances, exprime les notions complexes sous forme de doublets, par exemple la notion de « *logi sive apologi* ». La traduction française de Montlyard, reprise par Baudoin, fait disparaître le terme « *logi* », qui peut signifier « vains discours, bavardage, fable », et ne garde que « *apologi* » traduit par « apologues ». De manière comparable, on observe que le doublet systématiquement proposé par Conti, « *μῦθοι, sive fabulae* », est rendu en français par le seul mot « fable », si bien que le mot « mythe » n'apparaît jamais en français<sup>43</sup>. Au chapitre 5 consacré aux différentes parties des fables, les termes grecs « *προμῦθιον* » et « *ἐπιμῦθιον* » sont évincés du corps du texte au profit de leur traduction française ; ils sont toutefois reportés en note marginale. La traduction, en effet, pose problème par rapport à l'original grec : si l'on comprend que « *προμῦθιον* » soit rendu par « avant-fable », la transformation de « *ἐπιμῦθιον* » (mot à mot : « après-fable ») par

---

43. Sur l'apparition du mot « mythe » en français au XVIII<sup>e</sup> siècle seulement, voir Jean-Louis Backès, *Le Mythe dans les littératures d'Europe*, Paris, Cerf, 2010.

« advertisement & moralité<sup>44</sup> » constitue une interprétation de Montlyard (reprise par Baudoin) à partir de la définition donnée par Conti, qui éloigne le terme grec de sa signification originale. La mention du terme grec en marge permet alors à ceux des lecteurs souhaitant approfondir le sujet de chercher dans les textes grecs une définition de l'« ἐπιτύθιον » autre que celle proposée en français. Le lexique métadiscursif permettant de décrire le fonctionnement des fables se voit donc transformé sous la plume de Montlyard : isolé de son contexte grec, il est adapté au cadre de pensée d'une poétique française alors en pleine évolution.

De nombreux passages du texte de Montlyard, repris par Baudoin, témoignent de la volonté du traducteur d'adapter le texte de la *Mythologie* à un public non érudit. Montlyard ajoute des appositions aux noms propres peu connus du public exclusivement francophone, tel « Admet », dont il précise qu'il est « Roy de Thessalie<sup>45</sup> ». Au sujet de Niobé pleurant ses enfants, il rappelle qu'ils ont été « tuez par Apollon & Diane<sup>46</sup> », ou encore, au sujet du droit d'hospitalité défendu par Agamemnon, que « Paris [l'] avoit violé<sup>47</sup> ». Ces précisions sous forme de propositions relatives ou d'appositions, inutiles pour les lecteurs latinistes, sont jugées nécessaires pour le public ne connaissant pas parfaitement l'histoire de la guerre de Troie. Les toponymes antiques occasionnent, dans les versions françaises, de nombreuses explications. « Memphis » (chap. 7) est traduit chez Montlyard puis Baudoin par « le grand Caire », « Hetruria » par « Toscane » ; « Thesprotide » (chap. 10) est explicité dans les traductions françaises par l'apposition « pays d'Albanie », « attelanes » (chap. 3) par « à sçavoir d'Attelle ville *de la terre de Labour*, en Italie », « Pelasgie » (chap. 18) par « province de la Grece ». Montlyard donne parfois l'équivalent moderne du toponyme antique, comme au chapitre 10 « Eleusine (maintenant Lepsine) ». Il arrive

44. La traduction est reprise telle quelle par Baudoin, ci-dessus p. 37 : « Quand donc nous accommodons la premiere partie de nostre discours à former les moeurs, l'Avant-fable precede, qui est comme une admonition precedant la Fable : & quant on a deduit la derniere partie à bien regir & gouverner les moeurs, s'ensuit l'advertisement & moralité de la Fable. »

45. La traduction est reprise telle quelle par Baudoin, livre I, chap. 2, ci-dessus p. 26.

46. La traduction est reprise telle quelle par Baudoin, livre I, chap. 16, ci-dessus p. 126.

47. La traduction est reprise telle quelle par Baudoin, livre I, chap. 4, ci-dessus p. 35.

que Baudoin se distingue de Montlyard sur ce point : au chapitre 10, Montlyard expliquait par une parenthèse le mot « Propontide (ou mer de Saint George) » que Baudoin ne reprend pas. Les noms d'animaux, enfin, retiennent la plume du traducteur : tandis que les animaux d'Afrique et de l'ensemble de l'empire romain étaient connus des lecteurs familiers de textes latins, ils apparaissent aux lecteurs de France comme des noms étranges, exotiques, méritant explication. Montlyard doit ainsi ajouter (chap. 7) que l'« ibis » est une « espece de Cicogne noire », l'« oxyrinche » un « poisson particulier au Nil & à la mer Rouge, ainsi nommé pour avoir le bec ou nez fort pointu », les « meleagrides » (chap. 15) des « Poulles-d'Inde ». Les traductions françaises comportent donc davantage d'explications pour les noms propres, toponymes ou noms d'animaux qui peuvent piquer la curiosité du lecteur français. Dans le même esprit, Montlyard ajoute à une énumération de peuples les Gaulois et leurs druides<sup>48</sup> pour satisfaire l'intérêt particulier du lectorat français.

Dans la même perspective, les explications sur le lexique grec ou latin spécialisé qui figuraient dans l'original sont supprimées des versions du texte en français. Montlyard puis Baudoin suppriment par exemple les développements donnés en latin sur les termes « *mola* » et « οὐλόχυται » (« farines sacrées », ci-dessus p. 81 note 372), ou sur la différence entre les auspices (« *auspicia* »), les différents types d'augures (« *solistimum* », « *auguria* », « *oscinae* ») et les vaticinations (« *vaticinia* », ci-dessus p. 134 note 638). De manière très ponctuelle, ils reprennent toutefois quelques expressions antiques lorsqu'elles peuvent être réemployées plaisamment dans une conversation contemporaine. Au chapitre 12, ci-dessus p. 96 note 454, Montlyard ajoute ainsi le propos « De là vient que les festins où le vin manquoit, s'appelloient Festins de Cerés » que le lecteur pourra placer élégamment à l'occasion d'un dîner mondain.

Plus que d'une traduction didactique visant à expliquer le monde gréco-latin aux Français du XVII<sup>e</sup> siècle, il s'agit en réalité d'une véritable transformation opérée sur les catégories de pensée antiques pour les adapter aux cadres modernes. Le vocabulaire politico-militaire latin est actualisé : Montlyard puis Baudoin rendent le

---

48. Montlyard repris par Baudoin, chap. 7, ci-dessus p. 42 : « les Perses eu[r]ent leurs Mages, les Egyptiens leurs Prophetes, les Assyriens leurs Chaldees, les Gaulois leurs Druides, & les autres nations des Prestres portans autres noms ».

latin « *cura fuit commissa* » (« l'administration leur fut confiée », chap. 7, ci-dessus p. 41) par la notion de « seigneurie » ; le chef militaire des Gaulois, qualifié en latin d'« *imperator* », se voit affublé du titre bien français de « colonel » (chap. 18, ci-dessus p. 145). De manière plus remarquable encore, le vocabulaire religieux païen est massivement converti en vocabulaire chrétien. Le latin « *templa* » (« temples ») est systématiquement traduit par « églises », « moustiers » ou par un doublet associant le mot « temple » à un édifice spécifiquement chrétien (« temples et moustiers » ou « temples et églises<sup>49</sup> »). Le terme latin très général « *lumina* » (« lumières ») est systématiquement traduit par « cierges » ; l'expression « *sacerdos foemina* » (« une prêtresse ») est traduite par « une religieuse » (chap. 18, ci-dessus p. 144). Le paysage imaginaire du lecteur francophone est ainsi bien différent de celui du latiniste, l'un parsemé d'églises, de cierges et de religieuses, l'autre de temples, de luminaires et de prêtresses. Dès le chapitre 1, l'invocation aux dieux païens formulée par Conti (« *per Deos immortales* ») est remplacée par Montlyard par un courtis « je vous prie » adressé au lecteur<sup>50</sup>. Montlyard (et Baudoin à sa suite) introduit régulièrement dans le texte de Conti la notion de bonne conscience morale, qui ne figurait pas dans le texte latin : « *integritatem* » (« intégrité ») est traduit par le doublet « intégrité de mœurs & rondeur de conscience » (chap. 1, ci-dessus p. 22 note 40) ou « pureté de mœurs, rondeur de conscience » (chap. 2, ci-dessus p. 26 note 84) ; les notions latines d'« intégrité » (« *integritas* ») et de « crainte des dieux » (« *deorum metus* ») sont traduites par « [faire] estat [et] conscience de mener une vie sainte & religieuse<sup>51</sup> ».

On peut interpréter ce choix de traduction comme une adaptation non seulement à la morale chrétienne, mais encore aux évolutions liées aux mouvements réformateurs : Montlyard et Baudoin à sa suite insistent, avec la notion de « bonne conscience », sur

49. Les occurrences sont si nombreuses qu'on ne les a pas signalées dans le texte, afin de ne pas surcharger l'annotation. Les exemples les plus nombreux pour le livre I se trouvent aux chapitres 7 et 10.

50. Traduction de Montlyard reprise par Baudoin, chap. 1, ci-dessus p. 21 « Car je vous prie, où est l'homme si ennemy des sciences, qui ne desire de toute son affection, sçavoir & connoistre les preceptes de sagesse ? »

51. Traduction de Montlyard reprise par Baudoin, chap. 1, ci-dessus p. 24, traduction du latin « *neque integritatem [...] sine aliquo Deorum metu anteponerent* » (« sans aucune crainte des dieux, ils ne préféreraient pas l'intégrité »).



l'intériorité du sentiment religieux, plus que ne le faisait la notion d'intégrité (« *integritas* ») défendue par Conti au siècle précédent. Semblablement, Montlyard (suivi par Baudoin) introduit la notion de « cœur » en rendant la simple expression latine « *a nobis depellunt* » (« repoussent de nous ») par « chassent & repoussent de nos cœurs » (chap. 2, ci-dessus p. 25 note 71), celle de « péché » en traduisant le latin « *virī* » (« hommes ») par « pecheurs » (chap. 7, ci-dessus p. 46 note 186), celle de souillure de l'âme en traduisant l'expression latine « *impuris manibus* » (avec des mains impures) par « souillez en leur ame » (chap. 10, ci-dessus p. 71 note 310). Dans les passages empruntés à l'*Odyssee*, la traduction ajoute à deux reprises le terme « devot », sans équivalent en langue originale dans le passage cité (chap. 10)<sup>52</sup>. Dans l'invocation des mânes exposée au chapitre 13, le rituel (« *sacra offerebantur* ») est évoqué par la notion de « service » divin, l'apaisement des mânes (« *parentare* ») par celle de « rachat »<sup>53</sup>, dont le sens n'est pas très éloigné du latin mais qui, par leur connotation chrétienne, retirent à ces rituels païens leur étrangeté spécifique. Semblablement, les gardiens des temples (« *aedituis* ») deviennent, chez Montlyard puis Baudoin, « les Sacristins & autres qui avoient la charge des joyaux sacrez<sup>54</sup> » ; les féciaux (« *faecialibus* », prêtres de Jupiter liés aux déclarations de guerre et traités de paix) deviennent les « Prophetes », les interprètes des signes divins (« *interpretibus* ») deviennent les « Docteurs<sup>55</sup> ». On comprend chaque fois comment le terme latin trouve son équivalent dans le système religieux chrétien : il est logique que les gardiens de temple deviennent, en français, des sacristains ; toutefois, pour les lecteurs qui n'ont accès qu'au texte français, l'imaginaire mythologique ainsi élaboré est bien éloigné de celui de l'Antiquité. Montlyard se permet même ponctuellement d'ajouter, pour qualifier la religion des anciens, l'expression dépréciative « superstitieuse vanité » (chap. 7, ci-dessus p. 45 note 185) qui ne se trouvait pas dans le texte latin. La

52. Traduction de Montlyard reprise par Baudoin, chap. 10, ci-dessus p. 81, citation d'Homère, *Odyssee*, III, 445-446 : « *Il vient verser de l'eau, & semer la farine, / Priant d'un long discours avec devote mine* » et p. 90, citation d'Homère, *Odyssee* XI, 130-131 : « *Il immole devot à Neptun Dieu de l'eau* ».

53. Traduction de Montlyard reprise par Baudoin, chap. 13, ci-dessus p. 99 : « Ce n'estoit pas seulement aux Dieux [...] qu'on faisoit des Sacrifices ancienne-ment ; mais aussi aux Defuncts [...] ausquels on faisoit des services, [...] quand par [...] autres offices on les rappelloit & rachetoit des enfers ».

54. Montlyard 1600-1612 : « la charge & garde des reliques & des joyaux sacrez ».

55. Traductions de Montlyard reprises par Baudoin, chap. 10, ci-dessus p. 75.

traduction du texte de Conti en français correspond donc, en un sens, à une réduction : l'altérité culturelle du paganisme antique est estompée autant que faire se peut ; le bilinguisme gréco-latin est aplani en une seule langue unificatrice semblant amoindrir les différences.

Cette réduction monolingue et monoculturelle est toutefois relativement compensée par une expansion du lexique en langue française : un seul terme latin est presque systématiquement traduit par un doublet en français. Montlyard (et Baudoin à sa suite) semblent ainsi chercher à rendre l'étendue de certaines connotations des termes latins par la fabrication de doublets synonymiques français, soulignant l'abondance lexicale de cette nouvelle langue moderne. On observe ainsi, pour le seul chapitre 2, que Montlyard puis Baudoin traduisent « *perniciosa* » (« pernicieux ») par le doublet « malin & dangereux » ; « *acommodata* » (« approprié ») par « propre & commode » ; « *beneficio sanitati* » (« au bénéfice de la santé ») par « pour recouvrer ou entretenir la santé » ; « *iussit* » (« enjoint ») par « veut & enjoint expressement » ; « *imperitae* » (« ignorante ») par « grossière & idiote » ; « *temperantia* » (« tempérance ») par « attrempance & preud'homme » ; « *impuris* » (« impures ») par « sales & vilaines » ; « *turpibus* » (« malseantes ») par « illicites & malseantes » ; « *fidem* » (« foi ») par « foy, loyauté » ; « *flagitiis* » (« actions déshonorantes ») par « meschancetez & forfaités ». Montlyard traduit même parfois un seul terme latin par un triplet en français : « *fluuius* » par exemple est rendu par « estangs, marests & rivieres » (chap. 7). À partir d'un terme générique se déploient avec précision plusieurs variétés de paysages aquatiques. La multiplicité des mots enrichit l'imaginaire du lecteur francophone dans des proportions plus amples encore que ne le faisait le texte latin. Le texte de Conti devient, sous la plume de Montlyard, plus concret et plus apte à créer des images mentales. Baudoin approfondit parfois la démarche de Montlyard en développant une expression encore plus que ne le faisait son prédécesseur. Au chapitre 14, on passe ainsi d'un groupe de deux mots « *lustrationes aruorum* » (« les purgations des champs ») chez Conti à un ensemble de douze mots (« la procession pour la benediction et prosperité des fruiçts de la terre<sup>56</sup> ») chez Montlyard, puis à une proposition de dix-neuf mots chez Baudoin (« la procession, afin d'avoir une bonne

---

56. Traduction de Montlyard, Lyon, P. Frelon, 1600, p. 49.

année, & que les fruits de la terre s'en portassent mieux<sup>57</sup> »). Au fur et à mesure, l'abstraction religieuse de la notion de purgation (« *lustratio* ») se transforme en cortège champêtre aisément transposable sur une scène de théâtre ou sur la toile d'un tableau.

Parallèlement à cette évolution, la langue de la *Mythologie* évolue dans le sens d'une francisation, non seulement lors du passage du latin au français, mais aussi de la première traduction opérée par Montlyard à la seconde éditée par Baudoin. Pour évoquer les champs Élysées, Montlyard transcrivait le latin « *amoenitas* » employé par Conti sous la forme à peine francisée d'« amoenité » ; Baudoin remplace « amoenité » par « beauté<sup>58</sup> ». « *Constantia* » de Conti est transcrit chez Montlyard par « constance » et francisé chez Baudoin qui lui substitue le terme « valeur<sup>59</sup> ». « *Pastorum*<sup>60</sup> » chez Conti devient « pastres<sup>61</sup> » chez Montlyard puis « bergers<sup>62</sup> » chez Baudoin. L'origine latine de la *Mythologie* est de moins en moins perceptible et se fond peu à peu dans une langue et un imaginaire spécifiquement français.

## Un nouvel imaginaire poétique

Cet imaginaire français est modelé pour partie par les explications en prose que Montlyard a traduites de Conti et pour partie par les citations d'auteurs antiques en vers que Montlyard a souvent retravaillées et traduites avec beaucoup plus de liberté. Les citations en vers sont en effet, dans les traductions françaises, beaucoup plus éloignées du texte original que les commentaires en prose dus à Conti. C'est dans la traduction des citations poétiques que se joue en grande partie l'élaboration d'un nouvel imaginaire, spécifique aux versions françaises. Si certains passages de l'*Énéide* semblent directement recopiés<sup>63</sup> de la traduction de Robert et Anthoine

---

57. Baudoin, chap. 14, ci-dessus p. 112.

58. Baudoin, chap. 2, ci-dessus p. 26.

59. Baudoin, chap. 4, ci-dessus p. 35.

60. Conti, *Mythologiae libri*, Venise, 1567, chap. 7, f. 7r.

61. Traduction de Montlyard, Lyon, P. Frelon, 1600, chap. 7, p. 11.

62. Baudoin, chap. 7, ci-dessus p. 41.

63. Nous n'avons pas pu procéder à une vérification exhaustive de toutes les citations de Virgile de la *Mythologie*, mais avons constaté par exemple que dans les traductions de Montlyard et Baudoin, le passage de *Mythologie*, I, chap. 10 citant Virgile, *Énéide*, IV, 60-61, correspond à la traduction Le Chevalier d'Agneaux, Paris, G. Auvray, 1582, f. 144v.

le Chevalier d'Agneaux<sup>64</sup>, composée une vingtaine d'années auparavant, la plupart des citations d'autres œuvres poétiques paraissent attribuables à Montlyard lui-même<sup>65</sup>. Pour les citations homériques, Montlyard le plus souvent ne copie pas la traduction d'Hugues Salel et Amadis Jamyn<sup>66</sup> mais semble reprendre le travail à nouveaux frais, en s'inspirant toutefois ponctuellement de certaines tournures ou certains hémistiches. Dans tous les cas, et quel que soit leur traducteur, les citations de textes antiques telles qu'elles apparaissent en français dans la *Mythologie* de Montlyard puis Baudoin créent un

64. *Les Oeuvres de Virgile Maron, traduites de latin en françois par Robert et Anthoine Le Chevalier d'Agneaux frères*, Paris, G. Auvray, 1582 ; plusieurs éditions jusqu'à Paris, D. Le Clerc, 1607.

65. Une étude systématique et exhaustive de toutes les traductions de citations poétiques proposées par Montlyard reste à mener, de manière à déterminer chaque fois si elles sont attribuables à Montlyard ou à un autre traducteur. Dans le cadre de cette étude, nous n'avons pu poser que les prémices de ces analyses en ne vérifiant que quelques extraits.

66. La traduction est publiée en plusieurs étapes, notamment : *Le premier & second livre, de l'Iliade du prince des poètes grecz Homere traduits par Hugues Salel*, Lyon, Pierre de Tours, 1542 ; *La Continuation de l'Iliade d'Homère par Amadis Jamyn*, Paris, L. Breyer, 1574 ; *Les XXIII livres de l'Iliade d'Homère traduits du grec en vers françois, les XI premiers par M. Hugues Salel et les XIII derniers par Amadis Jamyn, tous les XXIII reveuz et corrigez par ledit Am. Jamyn, avec les trois premiers livres de l'Odyssee d'Homère, traduits par ledit Jamyn*, Rouen, J. Begne, 1605. Nous avons comparé plusieurs traductions de citations d'Homère dans la *Mythologie* de Montlyard et Baudoin à la traduction de Salel et Jamyn dans l'édition de Rouen, 1605. La comparaison donne les résultats suivants. *Mythologie*, I, chap. 10 citant Homère, *Iliade*, I, 66-67 : « Quelle expiation, quelle hostie il demande, / Si chevres, si agneaux ou bien quelque autre offrande / De bonne souëfve odeur, afin que ce faisant, / Cette contagion il nous vienne appaisant. » Traduction du même passage par Salel-Jamyn, f. 4 : « Ou bien s'il nous demande / Chevres, brebis, ou autre digne offrande, / En son saint temple : afin qu'en ce faisant, / Il soit apres ceste peste appaisant. » *Mythologie*, I, chap. 18 cite Homère, *Iliade*, IV, 44-49 : « Nulle ville qui soit sur la terre habitable, / Ne m'a jamais esté si chere & delectable ; / Nulle place, nul bourg sous la voute des cieux / Où le Soleil espond les beaux rais de ses yeux, / Ne m'a tant agréé comme a fait la Troyenne, / Et son peuple et son Roy. Je sçay qu'elle moyenne / Que jamais mon Autel n'est sans oblation, / Dont je suis parfumé d'humble devotion. / Je n'y manque jamais de gasteaux, de fôuïasses, / Propres pour meriter des Souverains la grace. » Traduction du même passage par Salel-Jamyn, f. 45v. : « De la cite la plus riche et insigne / Dessous le ciel. Et au roy le plus digne / Que i aime mieux et plus dois honorer, / Pour le devoir qu'il fait de reverer / Ma Deité, par les belles Hosties / A mes autels, nuit & iour departies. » Semblablement, la comparaison des passages suivants montre que Montlyard n'a pas recopié Salel-Jamyn : *Mythologie*, I, chap. 19 citant Homère, *Iliade*, V, 392-393 et Salel-Jamyn f. 72r. *Mythologie*, I, chap. 19, citant Homère, *Iliade*, V, 395-397 et Salel-Jamyn f. 72v.

imaginaire textuel très différent de celui de la version originale.

Les traductions françaises cultivent tout d'abord l'amplification<sup>67</sup> : s'étalant sur deux fois plus de vers, elles multiplient les doublets synonymiques, ajoutent çà et là un adjectif ou une proposition relative qui n'existait pas dans l'original, dans le but de créer des images mentales toujours plus aptes à frapper l'esprit du lecteur. Au chapitre 12 par exemple, Conti citait en grec deux vers de l'*Électre* de Sophocle<sup>68</sup> suivis de leur traduction en latin<sup>69</sup> ; ceux-ci sont traduits dans l'édition française de Montlyard puis Baudoin par six vers à la syntaxe complexe. Les deux courtes propositions coordonnées dans le texte original, qu'une traduction proche du texte rendrait par « Meurs donc de la pire manière et que les Infernaux ne consentent jamais à te laisser en paix » deviennent en français :

Male mort t'engloutisse & happe,  
Que jamais du mal tu n'eschappe  
Qui te bourelle ore, pervers :  
Que jamais les Dieux des Enfers  
Ne te delivrent de la peine,  
Qui maintenant ton ame geïne<sup>70</sup>.

Les deux verbes « t'engloutisse et happe » n'ont pas d'équivalent dans l'original (« meurs de la pire manière ») : ils créent en français l'image saisissante d'une mort dévoreuse, goulue, terrifiante qui se substitue au simple verbe « mourir » associé à l'adverbe « mal » que l'on trouvait dans les versions grecque et latine du texte de Conti. La proposition relative « mal [...] / Qui te bourelle ore, pervers »

67. Parmi les très nombreux exemples de cette traduction expansive, on peut rappeler la citation d'Ovide (*Métamorphoses*, IV, 479-480) donnée par Conti, 1567, chap. 14, f. 19r : « *Laeta redit luno quam caelum intrare parantem / rotatis lustravit aquis Thaumantias Iris* », traduite par Montlyard puis Baudoin, chap. 14, ci-dessus p. 112 : « Junon revient d'Enfer, toute joyeuse & gaye ; / Et comme de s'entrer au ciel elle s'esgaye, / Iris vient l'arroser d'eau de purgation, / Luy lavant d'un rameau toute pollution ». Les deux vers d'Ovide sont allongés en quatre vers français car le traducteur rend le seul adjectif « *laeta* » par trois termes différents « joyeuse, gaye, s'esgaye », démultipliant ainsi l'isotopie de la gaieté. De même le seul terme « *lustravit* » est traduit par deux noms et un participe (« purgation », « lavant toute pollution »), développant l'isotopie de la purgation.

68. Sophocle, *Électre*, 291-292 : « *κακῶς ὄλοιο, μηδέ σ' ἐκ γόων ποτὲ / τῶν νῦν ἀπαλλάξειαν οἱ κάτω θεοί* ».

69. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 12, f. 16v : « *Perdare pessime ; e malis praesentibus / Numquam Dei te liberent opto inferi* ».

70. Montlyard repris par Baudoin, *Mythologie*, chap. 12, ci-dessus p. 97.

est elle aussi un ajout de la traduction française, suscitant une isotopie de la torture et du bourreau (« bourelle, pervers » et « geine » au vers suivant) bien plus effrayante que les simples lamentations (« γόων ») ou maux (« *malis* ») évoqués en grec et en latin. Les deux vers grecs de Sophocle, dont l'efficacité expressive reposait sur la densité et la sobriété, sont donc métamorphosés en une longue imprécation stimulant un imaginaire horrifique des supplices infernaux. Ce ne sont plus des renseignements sur les attributions des dieux que le traducteur propose au lecteur, mais des évocations impressionnantes, aptes à susciter les émotions.

Parmi ces émotions, la peur de la mort est fréquemment mise en jeu dans les traductions françaises. Tandis que Conti se contentait d'évoquer par exemple la symbolique des couleurs des vêtements, citant à l'appui deux vers d'Ovide, les versions françaises proposent une traduction qui ajoute les notions de deuil et de cercueil, totalement absentes du texte original. Le distique des *Fastes* cité par Conti prescrivait très simplement quels vêtements porter pendant les fêtes de Cérés : « Le blanc plaît à Cérés ; prenez des robes blanches pendant les Céréales ; l'usage des vêtements noirs est alors pros- crit.<sup>71</sup> » La traduction proposée chez Montlyard puis Baudoin fait surgir l'image de la mort et la développe sur plusieurs vers :

Cérés ayme le blanc ; aux festes Cereales,  
Prenez des habits blancs : les robes funerales  
N'ont point icy d'acez, ny ces couleurs de dueil,  
Qui servent tristement pour conduire au cercueil<sup>72</sup>.

La simple mention de la couleur noire dans l'original latin est prétexte au déploiement d'un champ lexical mortuaire, fondé sur les émotions (« tristement, deuil ») et sur l'objet atemporel du « cercueil » évocateur pour un lecteur non érudit contemporain. Du latin au français, on passe ainsi de sobres instructions sur le rituel à la création d'images agissant sur l'émotivité du lecteur moderne, stimulant le travail de l'imaginaire.

L'émotivité du lecteur est de surcroît impressionnée par le jeu des sonorités que les traducteurs français ont soigneusement travaillées. Certains termes de l'original latin sont vidés de leur sens et ne

---

71. Ovide, *Fastes*, IV, 619-620 : « *Alba decent Cererem, vestes Cerealibus albas / Sumite ; nunc pulli velleris usus abest* ». Cité par Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 10, f. 12r.

72. Montlyard repris par Baudoin, chap. 10, ci-dessus p. 71.

réapparaissent dans le texte français que sous la forme de rappels sonores. Conti, au chapitre 7, citait deux vers de Juvénal : « *quis nescit qualia demens / Aegyptus portenta colat*<sup>73</sup> ? » (« Qui ne sait quels monstres vénère l'Égypte démente ? »). L'adjectif « *demens* » (« démente ») qualifiait le nom « *Aegyptus* » (Égypte). Il est supprimé en français, mais ses sonorités sont reportées dans le terme « démons ». La traduction française bouleverse le sens et la syntaxe pour maintenir les sonorités : « Qui ne sçait quels demons l'Égyptien adore<sup>74</sup> ? ». Elle fait disparaître l'adjectif « dément » qualifiant le sujet « Égypte » pour le transformer en un substantif de signification différente « démon », non plus sujet mais complément d'objet direct, se substituant au terme latin « *portenta* » (« monstres »). Du latin au français, les phonèmes sont conservés puisque l'on passe de « *demens* » (« dément ») à « démons », au mépris du sens et de la construction grammaticale. Ce sont donc ici les sonorités qui sont privilégiées par les traducteurs, au prix d'une distorsion opérée sur le sens du terme « démon » qui évoque dans l'imaginaire chrétien une représentation diabolisée dont était dénué le texte original latin.

Le primat accordé aux sonorités sur le sens est également perceptible dans l'ajout de termes en français, qui semblent n'avoir d'autre fonction que celle de créer une assonance ou de compléter le rythme d'un vers manquant du nombre suffisant de syllabes. L'adjectif « devot » notamment semble destiné à cet effet. Les traductions françaises le font surgir à plusieurs reprises alors qu'il ne figurait pas dans la citation grecque ou latine, que ce soit dans l'*Odyssée* (« Il immole devot à Neptun Dieu de l'eau<sup>75</sup> ») ou dans l'*Énéide* (« Il immole devot des offrandes divines<sup>76</sup> »). Dans ces deux occurrences, « devot » est ajouté immédiatement après « il immole » car il crée une assonance en « o » et complète l'alexandrin en formant un hémistiche de six syllabes (« Il immole devot ») fondé sur un double rythme ternaire. Les sonorités et le rythme priment sur l'anachronisme introduit par le terme « devot » : priorité est donnée à la délectation auditive du lecteur contemporain.

73. Juvénal, XV, 1-2.

74. Montlyard repris par Baudoin, chap. 7, ci-dessus p. 45.

75. Montlyard repris par Baudoin, chap. 11, ci-dessus p. 90, citant Homère, *Odyssée*, XI, 130 : « ῥέξας ἱερὰ καλὰ Ποσειδάωνι ἄνακτι », traduit en latin chez Conti, *Mythologiae libri*, 1567, f. 151, « *Legitime regi Neptuno sacra peregit* ».

76. Montlyard repris par Baudoin, chap. 17, ci-dessus p. 130 citant Virgile, *Énéide*, III, 118-119 : « *Sic fatus, meritos aris maclatuit honores...* ».



Certaines des traductions des citations poétiques suppriment en revanche ce qui risquerait d'apparaître comme contradictoire aux yeux d'un public moderne non familiarisé avec la pensée grecque. La coexistence d'attributions très différentes pour un seul dieu gréco-latin, bien qu'elle ait été largement soulignée par la tradition mythographique, est difficile à comprendre pour le lectorat français du XVII<sup>e</sup> siècle. Les citations sont donc traduites chez Montlyard puis Baudoin de manière à réduire les contradictions de ces attributions, et à clarifier des textes poétiques qui cultivaient une certaine obscurité. Pour décrire les pouvoirs contrastés d'Apollon, Conti cite un extrait des *Hymnes* de Callimaque<sup>77</sup> et le traduit en latin de manière assez fidèle<sup>78</sup>. Il conserve la juxtaposition, à l'intérieur d'un même vers, de deux attributions différentes d'Apollon, le chant et les flèches (« οἰστευτήν » et « αἰιδόν » ; « *cantus* » et « *sagittas* »), le poète et l'arc (« τόξον » et « αἰοιδή » ; « *arcus* » et « *vates* »). Cette juxtaposition contrastive est soulignée dans le texte original, puisqu'elle est répétée sur deux vers. Dans les éditions françaises de Montlyard puis de Baudoin, cette juxtaposition contrastive disparaît. Elle est remplacée par deux longs mouvements successifs et nettement différenciés, le premier traitant de musique, le second, ensuite et distinctement, du carquois.

Il n'y a point de Dieu de plus grande industrie,  
 D'artifice plus vif, que le Dieu de Clarie.  
 Il ayme la musique, & pour portion,  
 Les ouvriers des chansons en la protection.  
 Les Poëtes sont siens, & tout ce qu'ils annoncent ;  
 Les oracles sont siens, et tout ce qu'ils prononcent,  
 Et les Devins sacrez il void d'un œil humain.  
 Il porte le carquois, & tient les traits en main.

77. Callimaque, *Hymne à Apollon*, 42-47 :  
 « τέχνηι δ' ἀμφιλαφῆς οὐ τις τόσον ὅσσον Ἀπόλλων  
 κείνος οἰστευτήν ἔλαχ' ἀνέρα, κείνος αἰιδόν  
 (Φοῖβωι γὰρ καὶ τόξον ἐπιτρέπεται καὶ αἰοιδή),  
 κείνου δὲ θριαὶ καὶ μάντιες· ἐκ δὲ νυ Φοῖβου  
 ἰητροὶ δεδάσιν ἀνάβλησιν θανάτοιο.  
 Φοῖβον καὶ Νόμον κυκλήσκομεν ἐξέτι κείνου ».

78. Ce passage ne figurait pas dans l'édition originale et a été ajouté dans Conti, *Mythologiae libri*, Francfort, Wechel, 1581, chap. 16, p. 57 : « *Arte magis varius nullus, quam clarus Apollo. | Sunt illi artifices cantus curae, ille sagittas, | Ille arcus curat, pariterque oracula, vates, | Suffragia. Ex illo didicerunt funera primum | Differre, et gelidae vitare pericula mortis, Phoebum pastoremque vocabimus* ».

Phœbus a le premier empesché que la Parque  
Nous contraigne d'entrer en l'infemale barque  
Si tost qu'elle voudroit. Par luy les medecins  
Entretiennent nos corps & vigoureux & sains<sup>79</sup>.

Le traducteur amplifie largement le texte grec de Callimaque et la traduction, beaucoup plus fidèle, qui en était proposée en latin. Les six vers en grec et latin sont rendus par douze vers français. Surtout, le traducteur minimise la diversité des attributions d'un même dieu, il tend à unifier ce qui, dans le texte grec puis latin, était à dessein juxtaposé. Tandis que les textes grec et latin cultivaient la brièveté, la juxtaposition abrupte, le texte français réordonne les attributions, les réunit en grands groupes à l'intérieur de phrases unifiées. La traduction latine soulignait l'ambivalence de la divinité en attribuant en premier lieu à Apollon l'adjectif « *varius* ». Tandis que les versions en grec puis latin évoquaient les attributions poétiques d'Apollon de manière abrupte, au moyen d'un seul mot répété (« *ἄοιδόν* », « *ἄοιδή* »), cultivant la brièveté et la condensation du style, le traducteur français les amplifie sur trois vers. Il prend soin d'énumérer successivement « la musique », « les ouvriers des chansons », « les Poètes [...] & tout ce qu'ils annoncent ». L'expression « ouvriers des chansons » est une création du traducteur, suggérant une vision de l'art comme ouvrage ou technique besogneuse totalement absente du texte de Callimaque. Dans la traduction française, la mention du carquois est ensuite retardée pour mieux être distinguée des attributions poétiques : elle correspond à une nouvelle phrase distincte (« Il porte le carquois »), sans lien avec ce qui précède. Les versions en grec puis latin, au contraire, entremêlaient les deux isotopies du poète et de l'archer. Enfin le traducteur français développe, une fois de plus, l'image des enfers : tandis que les textes grec et latin évoquaient sobrement la mort (« *θανάτοιο* », « *gelidae pericula mortis* »), Montlyard ajoute le personnage de la « Parque » cherchant à « nous » contraindre « d'entrer en l'infemale barque », incluant le lecteur dans cette vision terrifiante. La traduction française présente ainsi un Apollon aux pouvoirs étendus, mais clairement identifiables, différents mais non contradictoires. Dans le texte original, Apollon était à la fois garant du chant qui élève l'âme et dangereux archer (dans l'*Iliade*, ce sont

---

79. Montlyard repris par Baudoin, chap. 16, ci-dessus p. 123-124.

les flèches d'Apollon qui provoquent peste et mort). Dans les éditions françaises, Apollon se transforme en un dieu uniformément bienfaisant : ses flèches, loin d'être pointées vers les hommes de manière menaçante, sont « ten[ues] en main » ; il nous « void d'un œil humain », permet à « nos corps » d'être « vigoureux & sains ». L'ambivalence constitutive des dieux gréco-latins, entre créativité et mort, lumière et obscurité, est réduite dans les éditions françaises en une succession de pouvoirs bienveillants et nettement identifiés. L'obscurité poétique est clarifiée en un exposé de vers français dont le long déroulé assure la cohérence et la linéarité.

### « L'admirable artifice des fables » : du savoir philosophique au savoir-faire du conteur

La traduction de Montlyard valorise en effet l'art de bien raconter. Conti, comme les mythographes du xvi<sup>e</sup> siècle qui l'avaient précédé<sup>80</sup>, nimbait les anciens dieux païens d'un fascinant mystère : l'explication des fables ne correspondait pas à une clarification, mais à une présentation de la complexité des interprétations. Montlyard et Baudoin conservent cette multiplicité d'explications juxtaposées tout en amoindrissant leur enchevêtrement. La *Mythologie* ne promet plus la révélation d'une vérité globale, mais propose des réflexions morales ponctuelles et diversifiées. Le titre du chapitre inaugural dans le texte latin « *Quod sit totius operis argumentum* » (« Quel est le sujet de toute l'œuvre ») suggérait l'existence d'une totalité signifiante, d'une unité globale des dix livres de mythologie. La traduction de Montlyard (« Argument ou sujet de cet Œuvre ») puis de Baudoin (« Sujet de cette œuvre ») supprime la dimension totalisante inscrite par Conti dans l'expression « *totius operis* ». Un peu plus loin dans ce même chapitre, Conti formulait l'objectif de donner une explication universelle, globale des fables (« *uniuersam [...] fabularum explicationem* »). Montlyard puis Baudoin suppriment ici encore cette ambition totalisante en omettant de traduire « *uniuersam* » et en ne proposant, au sujet des fables, que « d'en

---

80. Voir R. Darmon, « Transmettre un savoir sur les dieux païens à la Renaissance », dans C. Heid, M. Deramaix et O. Pédeflous (dir.), *Le Profane et le sacré dans l'Europe latine (v<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles)*, *Actes du colloque organisé du 15 au 17 octobre 2008 à l'Université d'Aix-en-Provence*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 379-392.

expliquer les plus signalees<sup>81</sup> ». La phrase suivante explique que « peu devant les temps d'Aristote, de Platon & autres leurs devanciers, l'on n'enseignoit pas la Philosophie ouvertement, mais en termes obscurs<sup>82</sup> », c'est-à-dire sous forme de fables. Montlyard traduit ici le latin « *omnia philosophiae dogmata* » (« tous les préceptes de la philosophie ») en omettant une fois de plus l'adjectif totalisant « *omnia* » : la mythologie n'est plus révélatrice de connaissance, au sens total du terme, elle ne constitue plus une somme constitutive de la sagesse ultime, mais correspond à l'une des manières possibles d'enseigner l'un des champs du savoir. Tandis que l'on pouvait déceler chez Conti une certaine sacralisation de la connaissance recelée par la mythologie, on observe chez Montlyard une tendance à une relative banalisation. La fin du chapitre 2 fustige « Ceux qui n'esplicheront de près le sens moral des Fables, & qui ne s'attachans par maniere de dire à la premiere escorce, ne penseront pas qu'il y ait rien de plus divin caché là-dessous, ne pourront en recevoir ceste utilité. Car ceux-cy [...] ne se souci[e]n[t] du principal sens, & de la plus profitable doctrine qu'il en faut extraire<sup>83</sup> ». Dans cette traduction, Montlyard conserve le terme de « divin » employé par Conti (« *divinius* ») pour qualifier le véritable sens des fables, mais il escamote le terme « *sanctiore* » (« plus sacré ») au profit de l'adjectif « principal », dénué de toute connotation religieuse. Tandis que Conti recherchait le sens « plus utile et plus sacré » (« *utiliore sanctioreque sententia*<sup>84</sup> »), Montlyard lui préfère le « principal sens, & la plus profitable doctrine ». Si Montlyard puis Baudoin reprennent à Conti et à la tradition mythographique l'idée que les fables contiennent de très estimables enseignements, ils les évoquent en des termes plus mesurés. La mythologie antique continue d'être admirée et appréciée, mais elle n'est plus l'objet d'une quête fascinée par la révélation d'un savoir total et illimité.

Les fables apparaissent en effet désormais moins comme une vérité mystérieuse héritée du passé que comme d'ingénieux artefacts élaborés par des auteurs qu'il convient d'imiter. Montlyard prête une attention particulière à la notion de « bon auteur<sup>85</sup> ». Il l'insère dès

81. Montlyard repris par Baudoin, chap. 1, ci-dessus p. 19.

82. *Ibid.*

83. Montlyard repris par Baudoin, chap. 2, ci-dessus p. 27.

84. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 2, f. 5v.

85. Montlyard repris par Baudoin, chap. 1, ci-dessus p. 21 : « nous ne pouvons bien comprendre le dire ni les sens des Poëtes, ni des Philosophes, ni d'aucun

le premier chapitre à la place du latin « *scriptor* » de sens beaucoup plus flou et moins valorisant (« secrétaire, écrivain, auteur, rédacteur »). Les textes ne sont plus considérés comme de simples traces écrites, mais comme des œuvres d'art reliées à un « bon auteur ». Ce « bon auteur » n'est plus un personnage anonyme, mais doit être identifié. Lorsque Conti indique qu'on a ajouté des fables à celles d'Ésope, Montlyard surenchérit en précisant que ces fables ajoutées « n'estoient point de son invention<sup>86</sup> ». Il souligne ainsi la difficulté d'attribuer un inventeur à chaque fable et attire l'attention sur la question de l'auctorialité. Plus que les dieux ou les héros antiques pourvus d'étranges attributions qui retenaient l'attention des mythographes aux siècles précédents<sup>87</sup>, ce sont désormais les auteurs qui font la valeur des fables et qui focalisent l'attention de qui s'intéresse à la mythologie. C'est probablement ce qui a motivé Montlyard à supprimer un passage défavorable aux poètes. La phrase de Conti « Ce n'est pas toujours avec raison que ceux qu'on a appelé les sages antiques ou les poètes ont déliré en façonnant ces dieux<sup>88</sup> », lisible dans toutes les éditions latines, disparaît des traductions françaises. Hommage est désormais rendu aux auteurs de fables et à leur art de bien les formuler.

Cet art de l'habile formulation est souvent rapproché de celui du conteur. Montlyard, évoquant dans le premier chapitre l'attitude des lecteurs à l'égard des fables, écrit que ceux-ci s'attendent à les « ouïr<sup>89</sup> », terme absent du texte original latin. Dès le chapitre 2, il s'éloigne encore de l'original latin en introduisant la notion de langue diserte et élégante. Dans la phrase « Le proffit qu'on reçoit

---

bon Auteur, si nous ne recherchons exactement l'intelligence des Fables ».

86. Montlyard repris par Baudoin, chap. 3, ci-dessus p. 30 : « on en a meslé beaucoup d'autres [fables] parmi celles d'Ésope, qui n'estoient point de son invention » : La relative « qui n'estoient point de son invention » est un ajout de la traduction française.

87. Nous nous permettons de renvoyer sur ce point à deux de nos articles : « Traités sur les dieux et pratiques mythographiques de la première modernité : tradition et actualisation », *Polymnia*, n°2, 2016, p. 163-188 [en ligne] et « Figuration, fable et théologie dans les traités de mythographie », *RHR : Revue de l'Association d'études sur la Renaissance, l'Humanisme et la Réforme*, « Fable/ Figure. Récit, fiction, allégorisation à la Renaissance » Trung Tran (dir.), n° 77, Lyon, décembre 2013, p. 31-50.

88. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 7, f. 8v : « *Non enim semper cum ratione insantierunt antiqui sapientes vocati, aut poetae in his confingendis* ».

89. Montlyard repris par Baudoin, chap. 1, ci-dessus p. 22 : « afin que personne ne s'attende d'ouïr chose desagreceable ».

de la connoissance des Fables, est certes tel, que la plus diserte langue<sup>90</sup> ne le peut assez elegamment<sup>91</sup> expliquer<sup>92</sup> », les deux expressions « la plus diserte langue » et « elegamment » témoignent d'une recherche des traducteurs français entre 1600 et 1627. L'expression originale « *nullis verbis* » (« par aucun discours ») est d'abord rendue par Montlyard en 1600 par « la langue la mieux penduë ne le peut ». Il revient sur cette formule en 1612 en corrigeant par « la plus diserte langue », expression reprise ensuite par Baudoin. L'action de cette « langue » est modalisée par l'expression adverbiale « assez disertement » en 1600, corrigée en 1612 en « assez elegamment » puis reprise par Baudoin. Les qualificatifs « diserte, mieux penduë » absents du texte original latin, suggèrent la valorisation de la prolixité du discours, associé à une performance orale (« ouyr » cité *supra*). À partir de 1612, une attention nouvelle est portée au critère de l'élégance, suggérant une aisance prolix dont le style doit être soigneusement ciselé.

Montlyard fait en effet émerger la notion d'« artifice »<sup>93</sup> et la place au cœur de sa *Mythologie* en langue française. Conti, louant les fables contenant des allégories, expliquait que « ce sont presque celles-ci seules qui font trouver les poèmes des Anciens plaisants, magnifiques, admirables, et qui les enrichirent<sup>94</sup> ». Montlyard ajoute que ces enrichissements des poèmes des anciens au moyen des fables à sens allégorique consistent en de « beaux artifices<sup>95</sup> ». Dans la traduction de Montlyard, l'allégorie est valorisée moins comme

---

90. Le texte latin « *nullis verbis* » (« par aucun discours ») est rendu par Montlyard par « la langue la mieux penduë ne le peut » puis en 1612 par « la plus diserte langue », expression reprise par Baudoin.

91. L'expression « assez elegamment » ne se trouve pas dans le texte latin. Montlyard dans sa première édition avait ajouté « assez disertement », puis modifié en « assez elegamment » dans l'édition de 1612, reprise par Baudoin.

92. Montlyard repris par Baudoin, chap. 2, ci-dessus p. 23.

93. Voir Françoise Graziani, « L'artifice des fables : statut polysémique de l'allégorie dans la tradition mythographique du Moyen Âge et de la Renaissance », dans R. Häfner (dir.), *Mythographie in der Neuzeit: Modelle und Methoden in Literatur, Kunst und Wissenschaft*, Heidelberg, Universitätsverlag Winter, 2016, p. 3-20.

94. Conti, 1567, chap. 5, f. 6v : « *Sunt autem hae solae prope fabulae, quae iucunda, quae magnifica, quae admirabilia fecerunt antiquorum poemata, eaque locupletarunt.* »

95. Montlyard repris par Baudoin, chap. 5, ci-dessus p. 37 : « Or ce sont presque celles-cy seules qui font trouver les Poèmes des Anciens plaisans, magnifiques, admirables, & les ont par leurs beaux artifices enrichis. »

décryptage d'une vérité cachée que comme un art ornemental (« artifices »), qui a pour mérite de créer de la beauté (« beaux »). Au chapitre suivant, Montlyard ajoute encore une fois le terme « artifice », qui ne figurait pas dans l'original latin : « on peut bien penser combien admirable estoit l'artifice des autres Fables<sup>96</sup> ». C'est bien l'artifice qui suscite ici l'admiration. Dans les traductions françaises, la fable à sens allégorique est valorisée non seulement parce qu'elle est dépositaire d'un savoir, mais surtout parce qu'elle constitue un objet d'art bien fabriqué et artistement ouvragé. Les fables des anciens sont appréciées non seulement comme résultat, comme produit fini issu de l'imagination, mais aussi comme procédé, comme technique voire comme figure relevant de la rhétorique<sup>97</sup>. Elles constituent à la fois une sagesse cachée et un acte de parole virtuose. Montlyard traduit ainsi le latin « *sub fabulis occultata* » (« cachés sous les fables ») par « affublé de contes fabuleux<sup>98</sup> », remplaçant le sème de la dissimulation par celui du déguisement plaisant, tandis que la notion de « conte » se substitue à celle de fiction (« *fabulis* »). La métaphore du déguisement apparaît dès les premières phrases de l'œuvre en français. Tandis que Conti expliquait que la philosophie pouvait être exprimée secrètement par des fables (« *per fabulas philosophari clam*<sup>99</sup> »), Montlyard supprime l'adverbe « secrètement » pour lui substituer le doublet « d'une façon embrouillée, & l'emmanteler de Fables<sup>100</sup> ». La métaphore du « manteau » des fables s'inscrit certes dans la continuation de la tradition allégorique de l'*involutrum*, relayée par Ronsard en une célèbre formule (« bien desguiser la verité des choses / D'un fabuleux manteau dont elles sont encloses<sup>101</sup> »). On voit néanmoins comment sous la plume de Montlyard le plaisir d'entendre un conte bien dit, joliment habillé, à l'expression soignée, remplace progressivement la quête d'une vérité cachée. La notion de « bon auteur » que Montlyard avait fait apparaître dès le premier chapitre est ainsi complétée au fil du texte traduit. Elle est

96. Montlyard repris par Baudoin, chap. 6, ci-dessus p. 39.

97. Voir Suzanne Duval et Adrienne Petit, « Que veut dire fiction sous l'Ancien Régime ? », *Littératures classiques*, n° 96, 2018, p. 41-51.

98. Montlyard repris par Baudoin, chap. 2, ci-dessus p. 24 : « les Anciens ont affublé de contes fabuleux, quasi tous les mysteres de leurs Dieux ».

99. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, f. 4r.

100. Traduction reprise par Baudoin, chap. 1, ci-dessus p. 20.

101. Ronsard, « Hynne de l'automne », *Le Second Livre des Hynnes*, v. 80-82 : « On doit feindre et cacher les fables proprement, / Et [il m'apprit] à bien desguiser la verité des choses / D'un fabuleux manteau dont elles sont encloses. »



associée à la notion d'artifice et de beauté, d'élégance et d'habillement plaisant. Elle témoigne non seulement d'un savoir, mais d'un savoir-faire rhétorique, d'une virtuosité dans l'*elocutio* admirable en tant que telle. L'appréciation rhétorique ne contredit pas l'approche herméneutique, mais la complète. On peut désormais admirer la beauté séduisante de la fable parce que cela ne discrédite plus pour autant sa capacité à délivrer une vérité.

## Le bon goût d'un auteur : une nouvelle acception de l'interprétation morale

Ces exigences formelles ne diminuent pas le soin apporté à l'interprétation des fables, mais correspondent à une évolution de leurs critères d'appréciation. Les mythographies de la Renaissance appliquaient aux anciennes fables différents types d'interprétation : celles-ci pouvaient révéler des vérités touchant tantôt à la morale, tantôt à la philosophie naturelle<sup>102</sup> (physique, astronomie), tantôt à la politique et à l'art de bien gouverner<sup>103</sup>. Dans cette lignée, Conti identifie les fables à une « philosophie », au sens général du terme, c'est-à-dire à des « preceptes de sagesse » touchant à divers aspects de la connaissance, aussi bien astronomiques (« les effets & mouvemens des estoilles ») que physico-biologiques (« les actions & les forces de la nature ») ou moraux (« façonner les mœurs & bien dresser nostre vie »)<sup>104</sup>. Montlyard puis Baudoin traduisent les propos de Conti,

---

102. Voir R. Darmon, « En cent mille lieux mille noms tu reçois » : enjeux poétiques et épistémologiques des qualifications des dieux (Ronsard, Aldrovandi et les traités de mythographie), dans *Inqualifiables fureurs. Poétique des invocations inspirées aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Anne-Pascale Pouey-Mounou (dir.), Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 223-246.

103. Voir R. Darmon, « Figuration, fable et théologie dans les traités de mythographie », art. cit. et « Un empire romain cosmopolite ? Mythologie, théologie et politique chez Dante, Piciorius et Herold », dans *Mythographie in der Neuzeit: Modelle und Methoden in Literatur, Kunst und Wissenschaft*, op. cit., p. 77-93.

104. Toutes ces citations proviennent du chapitre 1, et notamment de la phrase située dans l'édition de Baudoin, chap. 1, ci-dessus p. 21 : « retir[er] des sombres obscuritez d'icelles, les enseignemens de Philosophie, qui peuvent demonstrier les actions & les forces de la nature, ou façonner les mœurs & bien dresser nostre vie, ou manifester les effets & mouvemens des estoilles. » Voir aussi dans le même chapitre p. 22 : Nous « exposerons seulement les Fables qui élèvent les hommes à la contemplation des choses celestes, qui les dressent & conduisent à la vertu, qui les destournent des voluptez, & des plaisirs desreglez ; qui descouvrent les secrets de nature, qui menent & guident aux sciences

en insistant toutefois nettement plus que lui sur l'interprétation de type moral. On a vu *supra* comment le paratexte traitant des trois types de vie active, contemplative ou voluptueuse, inspiré de Lincier et réagencé par Montlyard puis Baudoin, plaçait la dimension morale de la fable au premier plan, là où chez Conti elle n'en constituait qu'un des aspects. Les interprétations liées à la physique ou à l'histoire naturelle, auxquelles Conti accordait une large part, sont toujours présentes dans les traductions françaises mais se trouvent moins valorisées si on les compare aux interprétations morales qui bénéficient souvent en français d'une amplification.

Ainsi, dès le chapitre 2, Montlyard traduit la critique adressée par Conti aux mauvais lecteurs qui ne considèrent pas le « sens profond des fables<sup>105</sup> » par un blâme à ceux qui « n'explucheront de près le sens moral des Fables<sup>106</sup> ». Le « sens profond » exprimé par Conti, qui pouvait révéler tant des secrets de la nature que des vérités sur les comportements humains, se transforme, dans les traductions françaises, en un sens exclusivement « moral ». Un peu plus loin au chapitre 3, tandis que Conti passait rapidement sur la distinction entre fables morales, raisonnables ou mêlées, Montlyard ajoute une référence<sup>107</sup> et compose une sorte de bilan pour clarifier les définitions des fables morales ou raisonnables : « Les Raisonnables sont celles où l'on feint quelque chose estre faite par des creatures humaines & raisonnables. Les Morales, qui imitent & contrefont les manieres de faire des animaux incapables de raison. Les Meslées, qui participent desdites deux especes ; à sçauoir des creatures raisonnables & des bestes brutes<sup>108</sup> ». Les passages qui sont, comme celui-ci, entièrement rédigés par Montlyard sont suffisamment rares pour être remarqués : c'est bien la volonté de préciser les qualités moralisantes des fables qui a poussé ici le traducteur à sortir de sa réserve habituelle. On observe enfin, parmi les nombreux doublets proposés par Montlyard pour traduire un seul terme latin, l'ajout fréquent

---

des choses necessaires à la vie humaine ; qui montrent en somme à vivre en intégrité de mœurs & rondeur de conscience, & servent beaucoup pour entendre tous les bons Auteurs », où Montlyard a ajouté l'expression « rondeur de conscience » commentée *supra*.

105. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 2, f. 5r : « *altiora fabularum sensa non inspexerint* ».

106. Traduction de Montlyard reprise par Baudoin, chap. 2, ci-dessus p. 27.

107. Montlyard repris par Baudoin, chap. 3, ci-dessus p. 29 : « comme nous l'apprend Aphthonius le sophiste ».

108. *Ibid.*

d'un terme accentuant la dimension morale : l'« avertissement de la fable » (« *admonitus fabulae*<sup>109</sup> ») évoqué par Conti est traduit par Montlyard par « l'avertissement & moralité<sup>110</sup> » ; l'objectif que se fixait Conti de ne rapporter des fables que de manière utile (« *utiliter*<sup>111</sup> ») évolue avec Montlyard en « edification & profit<sup>112</sup> ». La « moralité » et l'« édification » deviennent ainsi des termes récurrents pour qualifier la *Mythologie* dans sa version française, amplifiant ainsi ce qui ne constituait chez Conti que l'un des aspects d'une plus vaste « philosophie » globale.

Cette moralité est certes contenue dans les fables en elles-mêmes, mais elle est surtout garantie par les qualités de celui qui les raconte. Les vertus morales du conteur lui permettent de trier ce qui doit être retenu de l'héritage antique, d'en extraire la meilleure interprétation et de le transmettre sous une forme gracieuse et plaisante qui permettra d'en mieux montrer l'intérêt. L'*ethos* de celui qui transmet les fables joue donc un rôle aussi déterminant, chez Montlyard puis Baudoin, que les fables en elles-mêmes. Cet *ethos* est caractérisé tout d'abord par une certaine grâce. Au chapitre 1, Conti expliquait laisser de côté les fables que certains avaient « sottement » (« *insulse*<sup>113</sup> ») imaginées ; Montlyard traduit par le doublet « sottement & de mauvaise grace<sup>114</sup> », suggérant ainsi la nécessité d'un conteur gracieux, à la fois bienveillant et élégant, cultivant d'un même geste beauté et moralité. Les qualités du conteur garantissent celles de la fable racontée. Au chapitre 2, tandis que Conti expliquait l'importance d'éduquer les enfants « par d'honnêtes fables » (« *honestis fabulis*<sup>115</sup> »), Montlyard ajoute que celles-ci doivent être « choisies avec jugement & prudence<sup>116</sup> », soulignant par cette expression l'importance du rôle de celui qui « choisit » les fables en usant de « jugement » et de « prudence », qualités constitutives de la moralité de l'honnête homme. Ces qualités de discernement sont associées au bon goût. Au chapitre 7, Conti se dissociait des athées en

---

109. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 5, f. 6v.

110. Montlyard repris par Baudoin, chap. 5, ci-dessus p. 37.

111. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 1, f. 4v.

112. Montlyard repris par Baudoin, chap. 1, ci-dessus p. 22.

113. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 1, f. 4v.

114. Montlyard repris par Baudoin, chap. 1, ci-dessus p. 22.

115. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 2, f. 4v.

116. Montlyard repris par Baudoin, chap. 2, ci-dessus p. 24.

les qualifiant de « sots » (« *insulsissimorum hominum*<sup>117</sup> ») ; Montlyard ajoute à cette attaque l'argument de leur « mauvais goust<sup>118</sup> ». Tout au long de sa traduction, Montlyard dissémine des termes spécifiques aux versions françaises, décrivant le passeur de fables comme un homme doté de toutes les qualités du bon courtisan. Le « proffit qu'on reçoit de la connoissance des Fables » ne peut ainsi être compris que par l'individu doté d'un brillant esprit (« *praeclaro ingenio*<sup>119</sup> ») selon les termes de Conti ; Montlyard traduit par le doublet « gentil et galant esprit », Baudoin par « gentil<sup>120</sup> » seulement. Les deux traducteurs français insistent davantage sur l'honnêteté et l'urbanité que sur la supériorité d'une intelligence qui ferait sortir du lot celui qui la posséderait.

Plus qu'à un interprète extraordinairement intelligent ou érudit, c'est à un homme d'esprit vif, plaisant et raffiné qu'il faut confier les fables du passé. Lorsque Conti, citant Denys d'Halicarnasse, formule le souhait de ne pas être considéré comme un ignorant<sup>121</sup>, Montlyard y adjoint l'espoir qu'on ne l'estime pas pour cette raison trop « peu spirituel<sup>122</sup> ». Rien de pire, pour un humaniste néo-latin, que de manquer de connaissances ; rien de plus effrayant, pour un Français du xvii<sup>e</sup> siècle, que cette ignorance soit attribuée à un manque d'esprit. L'art de bien converser fait ainsi insensiblement son apparition dans les traductions françaises pour distinguer celui qui saura transmettre les fables de manière appropriée. La galanterie et la courtoisie, comprises comme qualités morales distinguant l'honnête homme, garantissent la moralité du conteur et donc des fables qu'il expose. Selon Montlyard, les fables doivent nous instruire à supporter les revers de la fortune « en gallans hommes<sup>123</sup> », là où Conti valorisait le courage (« *forti animo*<sup>124</sup> »). L'expression

117. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 7, f. 7r.

118. Montlyard repris par Baudoin, chap. 7, ci-dessus p. 42 : « je ne sçay quelles sottés gens & de mauvais goust ».

119. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 2, f. 4v.

120. Baudoin, chap. 2, ci-dessus p. 23.

121. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 2, f. 5r : « *Neque mihi obscurum esse quis existimet, quod...* » traduisant Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, II, 20, 1 : « *Καὶ μηδεὶς ὑπολάβη με ἀγνοεῖν ὅτι* » (« que personne ne croie que j'ignore que... »)

122. Montlyard repris par Baudoin, chap. 2, ci-dessus p. 25 : « Je ne voudrais pas (dit-il) que l'on m'estimast si peu spirituel, d'ignorer que ».

123. Montlyard repris par Baudoin, chap. 2, ci-dessus p. 26.

124. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 2, f. 5r.

latine du milieu du xvi<sup>e</sup> siècle pouvait évoquer, par connotation, un imaginaire inspiré de l'art militaire ou de la philosophie stoïcienne ; l'expression française suggère plutôt l'attitude exemplaire du courtisan et du héros de roman. Semblablement, Conti demandait si Neptune était « plus humain » (« *humanior*<sup>125</sup> »), moins cruel que d'autres divinités dans ses exigences qu'on lui sacrifiât des vies ; Montlyard traduit l'adjectif par un doublet permettant d'ajouter le terme de « courtois<sup>126</sup> », terme qui au xvi<sup>e</sup> siècle aurait semblé inapproprié pour qualifier un ancien dieu païen. L'univers des divinités régissant tout ou partie du cosmos et soumettant les hommes à leurs lois se transforme en effet, sous la plume de Montlyard, en une société policée, réglée par les préceptes de galanterie et de courtoisie.

## L'adaptation au lectorat mondain

Le travail de Montlyard ne consiste pas seulement en une traduction du texte de Conti à destination d'un public ne parlant que français et ignorant du latin ; il constitue aussi une adaptation au goût d'un lectorat moins érudit, plus mondain. Puisque l'*ethos* du passeur de fables garantit leur moralité, les hommes non avertis aussi bien que les femmes pourront sans risque s'y plonger. La traduction a tendance à adapter la brutalité de l'univers païen aux critères de la bienséance. Ainsi une citation de l'*Iliade*<sup>127</sup> rappelant la nécessité de se laver les mains pour les purifier avant de procéder à une libation se voit transformée en français en une sorte de manuel de bonnes manières pour « brave chevalier » qui doit veiller à ne pas être « malséant » :

Il seroit mal-seant, voire un honteux meffaiçt,  
 Qu'un brave chevalier, tout pollu, tout infect  
 Du sang de l'ennemy ; de sueur[,] de poussiere,  
 Sans se laver les mains fist aux Dieux sa priere<sup>128</sup>.

125. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 16, f. 22r.

126. Montlyard repris par Baudoin, chap. 18, ci-dessus p. 143 : « plus courtois ou plus humain ».

127. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 14, f. 19r, cite Homère, *Iliade*, VI, 266-268 : « χερσὶ δ' ἀνίπτοισιν Διὶ λείβειν αἴθοπα οἶνον ἄζομαι· οὐδέ πη ἔστι κελαινεφεῖ Κρονίωνι αἵματι καὶ λύθρωι πεπαλαγμένον εὐχετάσθαι. »

128. Montlyard repris par Baudoin, chap. 14, ci-dessus p. 113.

Les références aux spécificités du rituel grec, telles que les libations ou l'adresse à Zeus, disparaissent pour dresser le portrait d'un homme de guerre ridicule par sa saleté (« tout pollué, tout infect, sans se laver les mains »). Le terme « malseant » semble dans ce nouveau contexte désigner davantage une inadaptation des hommes belliqueux aux règles de la vie en société qu'un sacrilège bouleversant le rituel religieux. Le texte homérique cité par Conti évoquait les mœurs païennes sans en gommer les aspects qui pouvaient paraître brutaux au public du XVI<sup>e</sup> siècle. Les traductions exposées par Montlyard puis Baudoin semblent attentives à les faire disparaître. Les allusions les plus crues à la sexualité, notamment bestiale, sont habilement estompées. Une citation de l'*Odyssee* indiquait ainsi chez Conti qu'il fallait sacrifier à Neptune un « verrat de taille à couvrir [en latin *inire* : « pénétrer »] une truie<sup>129</sup> » ; l'évocation du porc apte à coïter est élégamment tournée en français par l'adjectif « chasse-lee<sup>130</sup> », reprenant la métaphore de la chasse pour évoquer le jeu amoureux adressé à la laie (« lee ») et faire disparaître la mention de la pénétration. La délicatesse de ce choix de traduction pourrait avoir été déterminée par la féminisation du lectorat concerné par un texte accessible en français. Évoquant les mésaventures de Cassandre avec Ajax, Conti (citant Timée de Tauroménion) évoquait évasivement un « acte illégal<sup>131</sup> » ; les traductions françaises précisent qu'Ajax « avoit contre droit & raison violé Cassandre<sup>132</sup> », attirant ainsi l'attention sur la spécificité d'un crime commis par certains mâles guerriers à l'égard de femmes vertueuses en dépit de leur bon droit. Au sujet des divinités féminines que sont les nymphes, Conti indiquait, dans une perspective très concrète, qu'on leur consacrait du lait et du miel<sup>133</sup> ; Montlyard ajoute qu'« il ne leur falloit que des douceurs<sup>134</sup> », laissant entendre ce terme au sens figuré de soins et d'attentions dus à des personnes délicates. La douceur de ton adoptée effectivement par les traducteurs frôle parfois la mignardise : la mer souriant (« *tibi*

129. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 11, f. 15r cite Homère, *Odyssee*, XI, 130-131 : « ῥέξας ἱερὰ καλὰ Ποσειδάωνι ἄνακτι, / ἀρνεῖδὸν ταυρὸν τε συῶν τ' ἐπιβήτορα κάπρον », traduit par « *Legitime regi Neptuno sacra peregit / Agno, tauro, aproque sues qui suevit inire* ».

130. Montlyard repris par Baudoin, chap. 11, ci-dessus p. 90.

131. Conti, *Mythologiae libri*, ajout de l'édition de Francfort, Wechel, 1581, chap. 10, p. 28 : « ἀθέμιτον » traduit par « *rem illegitime habuisset* ».

132. Montlyard repris par Baudoin, chap. 10, ci-dessus p. 75.

133. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, f. 20v : « *Nymphis vero lac et mulsum conveniebant* ».

134. Montlyard repris par Baudoin, chap. 17, ci-dessus p. 134.

*rident*<sup>135</sup> ») à Vénus dans une citation de Lucrèce devient presque enjôleuse et coquette dans la version française, puisqu'elle « darde un œil doucet, mignarde risée<sup>136</sup> ». Le bon goût du passeur de fables consiste ici à souligner, par sa traduction, la délicatesse des attitudes et des sentiments, rendant ainsi les divinités païennes plus conformes à l'attitude attendue dans les salons ou les alcôves des courtisans.

Tandis qu'est mise en valeur la douceur des attitudes féminines, le rôle des hommes, symétriquement, est défini en termes romanesques. Là où Conti évoquait avec sobriété les « dangers encourus courageusement par Agamemnon » (« *forti animo pericula subire*<sup>137</sup> »), Montlyard amplifie l'action du héros grec loué pour « encourir tant de hazards, & supporter courageusement une mer de dangers<sup>138</sup> ». La sobriété de l'expression latine se mue en une image topique du genre romanesque (la « mer de danger »), qui, renforcée par l'adverbe quantitatif (« tant de »), démultiplie les possibilités de rebondissement narratifs. Le lecteur, ou la lectrice, est ainsi tout préparé à transformer l'antique roi d'Argos en personnage de roman aux multiples aventures. On sait que la traduction française de la *Mythologie* inspire largement les remarques de Charles Sorel sur son roman *Le Berger extravagant*<sup>139</sup>. Le passage du latin au français ne correspond donc pas qu'à un changement de langue, mais à un changement d'horizon d'attente, lié sans doute en grande partie à un changement de lectorat. Le texte de Montlyard puis Baudoin plie les dieux et héros du passé au « bon goût » exigé par le public contemporain, moins friand d'interprétation philosophique que d'une moralité de bon ton et agréablement formulée.

La première traduction de la *Mythologie* en français, opérée par Jean de Montlyard, constitue ainsi un tournant majeur dans

135. Conti, *Mythologiae libri*, ajout de l'édition de Francfort, Wechel, 1581, p. 59, cite Lucrèce, I, 8 : « *Tibi rident aequora Ponti* ».

136. Montlyard repris par Baudoin, chap. 16, ci-dessus p. 127.

137. Conti, *Mythologiae libri*, 1567, chap. 4, f. 6r.

138. Montlyard repris par Baudoin, chap. 4, ci-dessus p. 35.

139. *Le Berger extravagant, Où, parmi des fantaisies Amoureuses on void les impertinences des Romans & de la Poësie*, Paris, T. Du Bray, 1626-1627. Seconde édition *L'Anti-roman ou l'histoire du Berger Lysis, accompagnée de ses remarques*, Paris, T. Du Bray, 1633-1634. Voir Anne Spica, « Charles Sorel et la métamorphose. Définir le roman moderne », *Poétique*, 2010/4 (n° 164), p. 433-446 et Charles Sorel, *L'anti-roman ou l'histoire du berger Lysis, accompagnée de ses remarques*, texte édité, présenté et annoté par Anne-Élisabeth Spica, Paris, Champion, 2014.

l'histoire de la réception des fables et de la survivance des dieux antiques<sup>140</sup>. Ce geste ne correspond pas seulement à la traduction d'une langue dans une autre, mais à l'acclimatation d'un matériau millénaire, travaillé par des générations de mythographes et dépositaire de toute une tradition interprétative, vers un public radicalement différent. Ce public non érudit, héritier d'une littérature uniquement vernaculaire, est en quête de contes à la fois plaisants et édifiants, sélectionnés par le goût sûr de ceux que l'on appelle désormais les « bons auteurs ». À la charnière des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, un nouveau rapport à l'antique s'élabore ici : le goût de la philologie, de l'érudition, la curiosité à l'égard de l'altérité de peuples étranges et disparus, qui caractérisaient l'entreprise humaniste, évolue dans le texte français. Celui-ci transforme la dimension anthropologique<sup>141</sup> de cette mythologie en une lecture plaisante pour un public mondain, qu'il faut amuser sans choquer, enseigner sans ennuyer. Au terme de cette conversion culturelle, ce n'est donc pas le même Conti qu'on lit en latin ou en français, au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle ou au début du xvii<sup>e</sup>. Le premier s'adresse à un public avide de tout connaître sans épargner sa peine, le second à un lectorat élargi, qui veut certes apprendre mais à condition que cela soit plaisant. C'est alors à Montlyard d'inventer un nouveau langage plus élégant et imagé, capable de travestir certaines réalités pour les rendre familières aux oreilles d'un lecteur qui juge désormais à l'aune du « bon goût » et de la moralité, s'éloignant de l'âpre quête de vérités cachées. Baudoin, par son travail sur la langue française, poursuit l'entreprise de Montlyard. En adaptant le texte de son prédécesseur à l'évolution alors très rapide du lexique et de la grammaire vernaculaires, il continue d'« adoucir quelques mots que le temps [...] avoit rendu rudes<sup>142</sup> », valorisant la grâce, la courtoisie et le bon goût dont Montlyard avait déjà souligné l'importance. L'on peut ainsi considérer que Montlyard crée un langage et un imaginaire de la fable française et que Baudoin le prolonge ensuite en une langue adaptée, dont les ressources pleinement maîtrisées

140. Référence au titre de Jean Seznec, *La Survivance des dieux antiques*, Londres, The Warburg Institute, 1940.

141. Voir Rachel Darmon, « L'institution des dieux : mythologie, anthropologie et humanisme juridique à la Renaissance », *Clio@themis*, « *Droit et anthropologie. Archéologie d'un savoir à la Renaissance* », G. Cazals et M. Houllémare (dir.), n° 16, 2019.

142. Baudoin, *Mythologie*, préface, ci-dessus p. 18. Voir étude de Takeshi Matsumura, ci-dessous p. 273.



soutiennent désormais cet ambitieux projet. Des *Mythologiae libri* à la *Mythologie* se joue ainsi le passage d'un savoir encyclopédique associé à une longue tradition mythographique à une littérature rappelant sans cesse l'importance de son inscription dans une forme et une langue déterminées ainsi que le plaisir pris par l'auteur à se les approprier.

Rachel DARMON